



COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 22 JUIN 2022

Le Conseil s'est tenu dans la Salle des Fêtes de la Mairie sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

La séance a été retransmise en direct via le lien : https://event.novialys.com/Datas/ltvi/1730252_62a1affb24dcb
Et sur Facebook via le lien : <https://fb.me/e/2gNylWdxH>

Étaient présents :

Mme Alexandra CORDEBARD
Mme Léa VASA
M. Paul SIMONDON
M. Élie JOUSSELLIN
M. Sylvain RAIFAUD
M. Bertil FORT
M. Thomas WATANABE-VERMOREL
Mme Awa DIABY
Mme Isabelle DUMOULIN
M. Éric ALGRAIN
M. Raphaël BONNIER
Mme Philomène JUILLET
M. DELPLANQUE
Mme Kim CHIUSANO
Mme Sylvie SCHERER

M. Ulf CLERWALL

M. Philippe GUTTERMANN
Mme Pauline JOUBERT

Mme Laurence PATRICE

Mme Dominique VERSINI

M. Rémi FÉRAUD

Excusés :

Mme Pauline JOUBERT avait donné pouvoir à M. SIMONDON pour le début de la séance.

M. Raphaël BONNIER avait donné pouvoir à M. SIMONDON pour le début de la séance.

Le quorum est atteint.

SOMMAIRE

QUESTION DE PRÉCONSEIL	8
QUESTION DE PRÉ-CONSEIL POSÉE PAR LE COMITÉ ACTION-LOGEMENT DU QUARTIER SAINT-DENIS PARADIS – QUARTIER DES GARES	6
DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L’OBJET D’UNE DEMANDE D’INSCRIPTION À L’ORDRE DU JOUR OU D’UNE INSCRIPTION D’OFFICE	8
Projet de délibération : 10 2022 08	8
Projet de délibération : 10 2022 12	9
Projet de délibération : 10 2022 09	9
Projet de délibération : 10 2022 10	9
Communication sur l’exécution 2021 des crédits inscrits au titre des investissements pour le 10^e arrondissement.	10
Projet de délibération : 2022 DVD 89	12
Projet de délibération : 2022 DEVE 22.....	14
Projet de délibération : 2022 DSOL 25.....	15
Projet de délibération : 2022 DASCO 53	16
Projet de délibération : 2022 DDCT 27	17
Projet de délibération : 2022 DDCT 77	17
Projet de délibération : 2022 DTEC 26.....	18
Projet de délibération : 2022 DDCT 40	21
Projet de délibération : 2022 DDCT 29	22
Projet de délibération : 2022 DDCT 70	24
Projet de délibération : 2022 DJS 72.....	25
Projet de délibération : 2022 DJS 83.....	28
Projet de délibération : 2022 DJS 84.....	28
Projet de délibération : 2022 DJS 10.....	29
Projet de délibération : 2022 DVD 55	30
Projet de délibération : 2022 DVD 69	31
Projet de délibération : 2022 DLH 148.....	33
Projet de délibération : 2022 DU 92	35
Projet de délibération : 2022 DU 118	36
Projet de délibération : 2022 DAC 32	38
Projet de délibération : 2022 DAC 207.....	39

Projet de délibération : 2022 DSOL 24.....	40
Projet de délibération : 2022 DSOL 32.....	41
DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION.....	42
Projet de délibération : 2022 DDCT 79	43
Projet de délibération : 2022 DSP 21.....	43
Projet de délibération : 2022 DSP 47.....	43
Projet de délibération : 2022 DAE 2.....	43
Projet de délibération : 2022 DDCT 78	43
Projet de délibération : 2022 DEVE 42.....	43
Projet de délibération : 2022 DEVE 52.....	43
Projet de délibération : 2022 DASCO 29	43
Projet de délibération : 2022 DASCO 37	43
Projet de délibération : 2022 DASCO 57	43
Projet de délibération : 2022 DASCO 62	43
Projet de délibération : 2022 DDCT 68	44
Projet de délibération : 2022 DDCT 72	44
Projet de délibération : 2022 DEVE 49.....	44
Projet de délibération : 2022 DILT 6	44
Projet de délibération : 2022 DDCT 80	44
Projet de délibération : 2022 DAE 1.....	44
Projet de délibération : 2022 DAE 5.....	44
Projet de délibération : 2022 DAE 21.....	44
Projet de délibération : 2022 DAE 109.....	44
Projet de délibération : 2022 DFPE 81	44
Projet de délibération : 2022 DFPE 85	44
Projet de délibération : 2022 DFPE 128	45
Projet de délibération : 2022 DFPE 132	45
Projet de délibération : 2022 DFPE 136	45
Projet de délibération : 2022 DJS 85.....	45
Projet de délibération : 2022 DSOL 53.....	45
Projet de délibération : 2022 DJS 21.....	45
Projet de délibération : 2022 SG 48.....	45
Projet de délibération : 2022 DAC 377.....	45
Projet de délibération : 2022 DLH 122.....	45
Projet de délibération : 2022 DLH 131.....	45
Projet de délibération : 2022 DAC 310.....	45
Projet de délibération : 2022 DAC 589.....	46
Projet de délibération : 2022 DAC 591.....	46
Projet de délibération : 2022 DAC 697.....	46

Projet de délibération : 2022 DEVE 41.....	46
Projet de délibération : 2022 DSOL 20.....	46
Projet de délibération : 2022 DSOL 38.....	46
Projet de délibération : 2022 DSOL 59.....	46
<i>VŒU DÉPOSÉ PAR ISABELLE DUMOULIN ET LES ÉLU.E.S DU GROUPE GÉNÉRATION.S, RELATIF AUX ŒUVRES DE MISS TIC DANS PARIS</i>	46

La séance est ouverte à 18h39.

Mme CORDEBARD salue l'assemblée et précise qu'il s'agit du dernier conseil de l'année scolaire, lequel sera suivi d'un Conseil de Paris dans une quinzaine de jours. Elle remercie l'ensemble des élu.e.s pour leur investissement au cours de cette année.

Elle se réjouit que le public soit nombreux dans la salle et souligne que cela n'est pas fréquent.

Enfin, elle se félicite de la séquence électorale qui vient de s'achever, car le 10^e arrondissement est désormais doté d'un député. Elle espère par ailleurs que ce dernier saura défendre les intérêts des habitants, porter leurs valeurs, instaurer un dialogue de confiance et porter un certain nombre de sujets compliqués à l'Assemblée nationale.

Mme CORDEBARD indique que de nombreux projets devront être délibérés lors de la présente séance. À ce titre, elle rappelle que le temps de parole est limité à quatre minutes pour chaque intervention et invite les élu.e.s à respecter cette consigne fixée par le règlement intérieur du conseil.

Mme CORDEBARD donne ensuite la parole à la représentante du Comité Action-Logement pour la question de pré-conseil.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL POSÉE PAR LE COMITÉ ACTION-LOGEMENT DU QUARTIER SAINT-DENIS PARADIS – QUARTIER DES GARES

Mme la Maire,
Mesdames et Messieurs les adjoint.e.s,
Mesdames, Messieurs les conseiller.ère.s d'arrondissement,

Vous avez annoncé dans votre programme votre objectif d'atteindre 25% de logements sociaux d'ici la fin de votre mandat. Nous voulions tout d'abord vous féliciter de cet engagement qui demande un certain courage politique. Nous souhaitons aujourd'hui vous adresser une question précise pour aller dans ce sens.

Les citoyens et citoyennes du 10^e arrondissement ont besoin d'augmenter leur chance d'accéder à des logements sociaux qui manquent cruellement à de nombreuses familles logées dans des appartements trop petits, trop chers, trop vétustes pour y vivre dignement. Or, nous avons dans l'ouest du 10^e arrondissement au moins deux bâtiments de plusieurs étages vides, dont certains depuis plus de 10 ans :

- ***L'un situé au 178/180 rue du faubourg Saint-Martin au-dessus du garage Peugeot appartenant à un propriétaire privé. Ce propriétaire a retiré son bien de la vente quand la mairie a souhaité exercer son droit de préemption ;***
- ***L'autre situé au 108 rue du faubourg Saint-Denis appartenant à l'entreprise luxembourgeoise Arizona Investissements qui a un projet d'installation d'un hôtel de luxe dont les travaux n'ont jamais vraiment commencé. Certes, le projet prévoit la construction de logements étudiants mais de manière bien trop insuffisante eu égard aux besoins sociaux de l'arrondissement.***

Notre question est la suivante : comment comptez-vous faire pour récupérer ces bâtiments vides situés au 178/180 rue du faubourg Saint-Martin et au 108 rue du faubourg Saint-Denis pour les transformer en logements sociaux ? Pourriez-vous prendre un engagement pour relancer les démarches d'achat du bâtiment situé au 178/180 rue du faubourg Saint-Martin et de non-renouvellement du permis de construire de l'hôtel de luxe du 108 rue du faubourg Saint-Denis ? Enfin, pouvez-vous nous rassurer sur le fait qu'une fois ces bâtiments vides récupérés, vous vous engagerez à les transformer en logements sociaux et non en bureaux, magasin ou autres usages ?

Mme CORDEBARD remercie la représentante du Comité Action-Logement et donne la parole aux élu.e.s qui souhaitent intervenir sur cette question.

Mme VASA se présente et remercie le Comité Action-Logement pour son action collective qu'elle juge précieuse. Elle précise que les 25 % de logements sociaux ne sont pas atteints dans le 10^e arrondissement mais salue les équipes qui travaillent ardemment pour atteindre cet objectif.

Elle évoque ensuite le prix des logements qui préoccupe le parti écologiste dont elle fait partie. Elle déclare en effet que trois quarts des Parisien.n.es sont éligibles à la catégorie de logement la moins chère (le PLAI). Or, il s'agit de la catégorie de logements sociaux que l'on trouve le moins dans Paris et elle estime donc que le premier enjeu pour la Ville est de proposer autant de PLAI qu'il y a d'habitants en demande.

Par ailleurs, elle explique que son parti vise l'équilibre entre les arrondissements de Paris, car certains proposent 40% de logements sociaux quand d'autres n'en proposent que 2%.

Enfin, elle souhaite que les terrains et bâtiments en possession de la Ville de Paris soient davantage destinés à la mise en place de logements sociaux ou d'équipements publics et assure que le 10^e arrondissement est très volontaire sur ce sujet. Dans cette perspective, elle termine en invitant le Comité Action-Logement à participer à la révision du PLU (plan local d'urbanisme).

Mme CORDEBARD remercie Mme VASA et donne la parole à **M. SIMONDON** qui remercie à son tour la mobilisation du Comité Action-Logement.

M. SIMONDON explique que le bâtiment du faubourg Saint-Denis est vide et dépourvu d'usage depuis très longtemps alors qu'il prend une grande place dans le quartier.

Il assure que le 10^e arrondissement de Paris se donne les moyens d'atteindre l'objectif de 25% de logements sociaux grâce à différents leviers :

- Des procédures d'achat et de préemption (pour près de cent cinquante millions d'euros par an sur Paris) ;
- Le concours des bailleurs sociaux ;
- Les règles d'urbanisme, lesquelles obligent les propriétaires privés à intégrer une part de logements sociaux dans leurs projets.

M. SIMONDON souhaite rappeler que lorsque la Ville achète un immeuble, c'est pour y créer soit du logement soit de l'équipement public voire les deux, et non pour y créer des bureaux. La préemption dans ce cas de figure ne serait, de toutes les manières, pas légale.

Mme CORDEBARD remercie M. SIMONDON et M. JOUSSELLIN à qui elle donne la parole.

M. JOUSSELLIN remercie les membres du Comité Action-Logement pour leur mobilisation. Il assure que la question du logement social est un sujet privilégié au sein de la Mairie du 10^e arrondissement et sollicite le concours de ses habitants pour en développer les enjeux.

Il rappelle que la municipalité a pour objectif d'atteindre 25 % de logement sociaux, en créant mille cinq cents logements dans l'arrondissement alors que 6 000 personnes sont en attente pour en bénéficier.

Il revient plus précisément sur la question de pré-conseil de la manière suivante :

- *Bâtiment de la rue du faubourg Saint-Martin* : La Mairie du 10^e arrondissement a enclenché une négociation avec le propriétaire, celle-ci a abouti sur un accord portant sur la création de trente-deux logements sociaux. Dix seront des PLAI (*Prêt Locatif Aidé d'Intégration*), douze des PLUS (*Prêt Locatif à Usage Social*) et dix des PLS (*Prêt Locatif Social*). Le projet de création d'un hôtel a été abandonné, la Mairie effectuera un projet mixte, une partie en logement privé et une partie en logement sociaux.
- *Bâtiment de la rue du faubourg Saint-Denis* : De nouveau la négociation a permis de valider la création de dix-neuf logements sociaux. Du fait de l'existence de nombreux contentieux, les travaux n'ont pas encore commencé. Toutefois, le permis de construire délivré en 2017 est valable jusqu'en 2023. De plus, un troisième permis de construire modificatif sera demandé, ce qui prouve la volonté du propriétaire de réaliser le projet.

M. JOUSSELLIN regrette que les communes n'aient toujours pas le droit de réquisitionner les immeubles vacants et rassure sur la volonté de la Mairie du 10^e arrondissement de créer du logement social et d'utiliser pour cela tous les leviers qui sont à sa disposition, notamment la préemption et la construction lorsque cela est possible.

Il conclut en assurant que le but de la majorité n'est pas de créer de nouveaux immeubles de bureaux ou d'hôtels et renouvelle son engagement total dans l'interpellation présentée par le Comité Action-Logement.

Mme CORDEBARD remercie le travail réalisé par M. JOUSSELLIN lequel a permis, depuis le début du mandat, de repérer un certain nombre d'immeubles vides, de convenir avec la Ville de Paris de les racheter, et de préparer des programmes de logements sociaux qui seront votés et réalisés tout au long de la mandature.

Mme CORDEBARD pense que le travail des élu.e.s est de faire en sorte que toutes les catégories sociales puissent continuer de vivre à Paris et souhaite que le 10^e arrondissement, autrefois si populaire, ne se transforme pas en « bunker de riches ». Elle souligne en effet que le prix du mètre carré (entre dix mille et douze mille euros) est totalement inaccessible à la plupart des Parisien.ne.s.

Elle fait également référence à la lutte acharnée contre la confiscation d'un grand nombre d'appartements par les plateformes de location touristique. Ce combat, également mené à l'échelle de la Ville de Paris, doit permettre à des échéances relativement rapides de remettre ces logements à la location.

Enfin, Mme CORDEBARD entend procéder à un contrôle des loyers afin que l'inflation ne se poursuive pas pour les familles qui souhaitent s'installer à Paris.

Elle conclut en exprimant son souhait que chaque habitant du 10^e arrondissement puisse trouver un lieu pour vivre dignement et réitère l'appel à la mobilisation en vue d'atteindre cet objectif.

Faten EL HATMI, représentante du comité Action-Logement reprend la parole et remercie chaque intervenant pour leurs réponses. Elle souligne toutefois le clivage entre le langage politique des élu.e.s et rappelle que le langage des habitants du 10^e arrondissement se traduit en termes de délais. Elle demande donc à ce que des solutions soient trouvées en vue de mettre fin à des situations précaires dans les meilleurs délais.

Mme CORDEBARD assure qu'il s'agit là du début d'un dialogue qui s'instaure et déclare être persuadée que M. JOUSSELLIN se tiendra à la disposition du Comité Action-Logement pour échanger sur ces mobilisations et pour entendre chaque habitant individuellement.

Elle remercie l'assemblée et souhaite une bonne soirée au public qui quitte la salle.

Mme CORDEBARD démarre le Conseil en annonçant qu'un pouvoir de Mme JOUBERT et un pouvoir de M. BONNIER ont été donnés à M. SIMONDON pour le début de la séance.

Elle avertit également du retrait de l'ordre du jour des délibérations suivantes :

- DPE 21 relative aux « Territoires Zéro Déchet » à la demande de l'Hôtel de Ville ;
- DJS 30 relative aux O.M.S. qui fait encore l'objet de discussions à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR OU D'UNE INSCRIPTION D'OFFICE

Objet : Désignation du secrétariat de séance.

Projet de délibération : 10 2022 08

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation de Mme VASA comme secrétaire de séance.

Mme VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Adoption de la procédure d'urgence.

Projet de délibération : 10 2022 12

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD invite à adopter le projet de délibération DJS 10 pour ne pas retarder le versement des subventions aux associations.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 17 mai 2022.

Projet de délibération : 10 2022 09

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de corrections, Mme CORDEBARD invite à adopter le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 17 mai 2022.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 17 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Objet : Vote du Budget supplémentaire 2022 du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : 10 2022 10

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD déclare qu'à l'issue des discussions engagées avec l'Hôtel de ville, l'ensemble des services et l'adjoint aux finances, il a été proposé l'attribution d'un Budget supplémentaire de 2 015 227, 17 euros pour l'année 2022, réparti comme suit :

- 941 000 euros environ de report de crédits non consommés en 2021, dont 397 000 euros qui relèvent de commandes non payées avant la clôture budgétaire, et 544 euros de report libre d'emploi ;
- 1 098 880 euros d'abondement financier accordé par l'exécutif parisien.

Mme CORDEBARD indique que le montant global du budget s'élève à 10 188 818, 17 euros, soit une hausse de l'ordre de 25 % par rapport au budget primitif.

Elle explique cette augmentation par deux facteurs :

- L'impact de la crise sanitaire, notamment sur le montant des reports ;
- L'augmentation très importante des dépenses de fluides dans les équipements de proximité (notamment l'énergie). Cette augmentation représente un million d'euros soit 64 % de hausse par rapport au budget primitif.

Mme CORDEBARD explique ce dernier point par la hausse du prix de l'énergie relative au contexte géopolitique actuel.

Elle évoque ensuite la dotation d'investissement et déclare que :

- 312 000 euros de report financeront notamment des dépenses d'entretien de la Mairie ;
- 237 000 euros de report seront affectés aux travaux d'entretien courant patrimonial du bâtiment, nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents ;
- 75 000 euros de report permettront de financer les projets prévus des Conseils de quartiers, dont la refonte du site internet, l'achat de matériels divers et la prise en charge de projets déposés pour le Budget Participatif mais non retenus par le vote.

Mme CORDEBARD cite la Dotation d'Animation Locale et précise que 50 000 euros de report pourront financer la reprise de l'animation locale et culturelle du 10^e arrondissement.

Elle ajoute que les reports sur cette dotation sont en baisse de 150 000 euros par rapport au Budget supplémentaire 2022, du fait de la reprise des événements d'animation locale en 2021 et d'un effort financier important fourni au cours du dernier trimestre 2021 (travaux d'entretien dans les équipements).

Elle se félicite que ces 50 000 euros aient permis de déployer une programmation culturelle assez riche et en profite pour remercier les porteurs de ces projets.

Mme CORDEBARD poursuit avec les travaux dans les équipements de proximité et indique qu'un effort important sera maintenu sur ce point. Elle déclare que plus de 110 000 euros ont déjà été dépensés, dont près de 60 % dans les écoles et les crèches.

Enfin, Mme CORDEBARD termine par la Dotation de Gestion Locale et précise qu'un abondement financier de 1 098 000 euros a été accordé par l'exécutif parisien pour financer l'augmentation très significative des fluides. Cet abondement permet également d'affecter l'intégralité des reports de l'année 2021 sur le financement des dépenses d'entretien courant des équipements de proximité. Mme CORDEBARD estime qu'il est très précieux de pouvoir disposer de ce budget et distingue ici une volonté de ne pas se désinvestir.

Elle cite alors des exemples de projets qui en découlent :

- 150 000 euros supplémentaires ont été utilisés pour accélérer le programme de rénovation des équipements scolaires et de la petite enfance ;
- 60 000 euros de report ont été alloués aux équipements sportifs ;
- 10 000 euros de report financent la création et la délivrance du PASSCulture 10^e à partir du mois de septembre 2022 ;
- 56 000 euros d'abondement permettront de financer l'augmentation du montant de la Délégation de Service Public avec l'association CRL10 pour le fonctionnement des centres d'animation.

Malgré le contexte budgétaire difficile, Mme CORDEBARD souligne que la Mairie du 10^e arrondissement se donne les moyens de pouvoir mettre en œuvre les projets de sa mandature et de continuer à entretenir ses équipements pour recevoir les usagers dans de bonnes conditions.

Elle conclut en remerciant les élu.e.s pour leur maîtrise de la dépense publique et plus particulièrement M. SIMONDON pour son action à Paris et pour le 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

Le Budget supplémentaire 2022 du 10^e arrondissement est adopté à l'unanimité.

<p>Communication sur l'exécution 2021 des crédits inscrits au titre des investissements pour le 10^e arrondissement. Rapporteure : Alexandra CORDEBARD</p>
--

Mme CORDEBARD présente le bilan des dépenses réalisées dans les équipements de la Mairie du 10^e arrondissement lors de l'exercice budgétaire précédent.

Ces dépenses comprennent :

- Des investissements d'intérêt local, dont la programmation relève de la Mairie ;
- Les investissements localisés ;
- Les crédits liés aux projets du Budget Participatif qui sont réalisés sur l'arrondissement mais dont la programmation relève le plus souvent de l'Hôtel de Ville.

Mme CORDEBARD précise que certaines opérations glissent d'une année sur l'autre car entre l'inscription des crédits, la réalisation des travaux et le paiement effectif, elles demandent un délai de mise en œuvre excédant l'année budgétaire.

Mme CORDEBARD s'attache donc ici à présenter une exécution brute de 2021 et déclare que plus de 4,5 millions d'euros ont été dépensés à ce titre dans les équipements de proximité et l'espace public. Elle rappelle que c'est un investissement important et soutenu.

Elle ajoute qu'en dehors du Budget Participatif, les dépenses représentent un peu plus de 2 600 000 euros et que les dépenses relatives aux projets du Budget Participatif ont atteint plus de 1 895 000 euros.

Sur l'espace public, elle indique que les dépenses s'élèvent à un peu moins de 1 165 000 euros et ont notamment concerné :

- Le réaménagement de la rue des Récollets ;
- La sécurisation du carrefour Parodi/Saint-Martin.

En ce qui concerne les espaces verts, elle annonce la réfection de plusieurs jardins :

- Jardin Cavaillé-Coll → Réaménagement de l'aire de jeux ainsi que sur le plan horticole et création d'un jardin partagé ;
- Square Alban Satragne → Rénovation de l'aire de jeux ;
- Travaux de La Chapelle.

S'agissant des équipements de proximité, Mme CORDEBARD déclare que les dépenses atteignent 3 365 000 euros et qu'un peu moins d'un million d'euros ont été dépensés pour les écoles, notamment pour la réalisation des travaux suivants :

- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Aqueduc dans le cadre du plan Climat ;
- Adaptation des bâtiments de l'école Vicq d'Azir ;
- Remplacement des chéneaux de l'école des Récollets.

Mme CORDEBARD ajoute que plusieurs cours Oasis ont été financées dans les écoles Parmentier, Faubourg Saint-Denis et Pierre Bullet, et qu'une mini cour Oasis a été aménagée à l'école Claude Vellefaux (projet voté dans le cadre du Budget Participatif des écoles).

Mme CORDEBARD précise également qu'une deuxième saison de plantations interviendra au mois d'octobre 2022 pour voir les cours fleurir davantage et annonce la végétalisation et l'installation de panneaux solaires sur les toitures de l'école Marseille et du collège Valmy, qui fait partie d'un plan parisien auquel la mairie s'est associée

Mme CORDEBARD informe ensuite qu'un peu plus de 229 000 euros ont été dépensés pour les crèches Hauteville, Alban Satragne et La Fayette.

Elle évoque ensuite les 494 000 euros dépensés dans les équipements culturels, dont près de 150 000 euros au titre de la restructuration de la bibliothèque François Villon et des travaux d'entretien au sein du Conservatoire (ravalement de la courette intérieure et modernisation des pavillons d'entrée).

Mme CORDEBARD poursuit avec les 486 000 euros dépensés pour l'entretien des équipements sportifs, qui comprend :

- L'adaptation du gymnase Château-Landon pour permettre la pratique du futsal et de la gymnastique ;
- La réfection du système de sécurité incendie de Jean Verdier ;
- La rénovation de la salle de spectacle de l'espace Jemmapes.

Mme CORDEBARD ajoute que le Budget Participatif de l'arrondissement a notamment permis de financer la rénovation du terrain d'éducation physique de la Grange-aux-Belles et l'extension du mur d'escalade du gymnase Marie Paradis.

Enfin, Mme CORDEBARD précise que la Mairie de l'arrondissement a elle-même fait l'objet de plusieurs opérations de travaux, dont la réfection de la salle des mariages.

Elle termine en déclarant qu'un million d'euros a été mobilisé au titre du projet l'Agora du Faubourg initié en 2016, et qui est actuellement en phase de travaux, de discussion et de co-construction. Elle trouve qu'il s'agit d'un projet dont le contexte est particulièrement complexe mais estime que tout le Conseil d'arrondissement est mobilisé pour réussir à le faire aboutir enfin.

Mme CORDEBARD invite désormais M. SIMONDON à passer à la délibération suivante.

Objet : Reprise des études de consolidation du scénario préférentiel retenu à la suite des études d'opportunité et de faisabilité de l'insertion urbaine de la station La Chapelle de la ligne 2 du métro.

Projet de délibération : 2022 DVD 89

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON estime que la station La Chapelle est saturée et non adaptée au nombre de ses usagers. Il rappelle que la mobilisation des élu.e.s et des habitant.e.s avait débuté lors de la précédente mandature, et salue la vigilance et l'initiative des élu.e.s communistes.

Il reprend l'historique du dossier en relatant qu'en 2018, après avoir réussi à convaincre Île-de-France Mobilités et la RATP, une première étude a pu être initiée pour proposer des scénarios d'amélioration de la configuration de la station.

Fin 2019, ces scénarios ont été présentés aux habitant.e.s du quartier et aux élu.e.s des 10^e et 18^e arrondissements. Un scénario a convaincu l'assemblée et se déroule selon les modalités suivantes :

- Reconfigurer le côté Ouest, étant donné que l'espace public a été refait sur le carrefour de La Chapelle. Cela génère plus d'espace et permet une « entrée/sortie » beaucoup plus classique et frontale dans l'alignement du boulevard.
- Ouvrir vers l'Est pour faciliter l'accès par les habitants des différents quartiers.

M. SIMONDON souligne néanmoins qu'il s'agit là d'un scénario préférentiel et qu'une étude est nécessaire pour aller plus loin.

Il continue en indiquant que la crise sanitaire de la Covid-19 a mis le projet entre parenthèses, et fait part des modifications importantes qui ont été apportées au projet de la Gare du Nord, connectée à la station La Chapelle. Il ajoute que, du côté de la RATP et d'Île-de-France Mobilités, des changements ont été opérés en termes de doctrine sur la mise en accessibilité des lignes de métro de ce type, entraînant la prise en considération de nouveaux paramètres.

Enfin, M. SIMONDON termine en évoquant l'adoption du vœu au printemps 2022, dont découle une convention pour réaliser des études de faisabilité sur ledit scénario, étude qui disposera d'un budget de 55 000 euros, dont un peu plus de 16 000 euros à la charge de la Ville pour le budget d'investissement.

Mme CORDEBARD remercie M. SIMONDON et donne la parole à M. RAIFAUD.

M. RAIFAUD estime que, malgré les investissements importants réalisés pour la création de la promenade urbaine, l'espace public autour de la station La Chapelle reste très problématique, avec des cheminements piétons difficilement lisibles et peu praticables.

Il informe avoir toujours soutenu, avec les groupes de la majorité et particulièrement le groupe Communiste, la demande de revoir l'organisation des accès de la station. Enfin, M. RAIFAUD fait part de ses préoccupations en ce qui concerne le calendrier des études complémentaires et surtout celui des travaux et de leur financement par IDFM (Île-de-France Mobilités).

Mme CORDEBARD remercie M. RAIFAUD et donne la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN se félicite du vote de cette nouvelle étude et déclare que l'ensemble de la majorité municipale est unie pour demander la rénovation de cette station de métro.

Il pense que sa mise en accessibilité est une nécessité pour permettre à chacun.e.s de voyager sereinement ainsi que pour dédensifier le quartier et les trajets piétons entre les 10^e et 18^e arrondissements.

M. JOUSSELLIN rappelle qu'une étude avait été votée le 19 janvier 2021 dans le présent Conseil, et regrette que la RATP n'en ait pas fourni les résultats. Il souligne également que la RATP s'était engagée à réaménager le couloir souterrain qui relie la Gare du Nord et la station La Chapelle afin de fluidifier la circulation des usagers (cela impliquait de déplacer les lignes de contrôle actuellement au situées au milieu du souterrain dans un espace

beaucoup plus large appartenant à la SNCF). Il déplore que ces travaux qu'ils estiment simples n'aient pas encore été réalisés à ce jour, car ils permettraient déjà d'améliorer la situation.

M. JOUSSELLIN formule deux demandes :

- Ne plus uniquement voter des études mais les mettre en œuvre → L'unité de la majorité municipale doit permettre à l'ensemble des acteurs d'agir rapidement pour permettre à ce quartier de « respirer » ; et IDFM doit inscrire sans attendre ces travaux dans son programme d'investissement.
- En cas de changements à survenir dans le projet, il conviendra d'en faire part aux habitants qui avaient validé le scénario initial.

M. JOUSSELLIN indique que selon la convention, l'étude de consolidation doit être réalisée dans les quatre mois à venir, délai qui lui semble raisonnable mais dont il veille à ce qu'il soit respecté.

Enfin, **M. JOUSSELLIN** regrette que les mairies des 10^e et 18^e arrondissements ne soient pas associées au comité de pilotage au vue des enjeux tant pour les usagers que pour les riverains.

Il finit par exprimer son besoin de mettre en œuvre ce projet le plus rapidement possible et déclare qu'il votera cette délibération avec conviction.

Mme CORDEBARD remercie M. JOUSSELLIN et donne la parole à M. FORT.

M. FORT déclare qu'il votera la délibération afin de contribuer à améliorer l'espace environnant. Il fait référence à la mention faite par les précédents intervenants de la problématique des flux autour de la station, qui nécessite la reconfiguration de cette gare. Selon lui, il existe également une problématique reconnue de sécurité des usagers, liée à une problématique de genre. Il relate qu'en majorité, des jeunes hommes pratiquent la vente à la sauvette autour de la station, ce qui contribue d'une certaine façon à créer un climat d'insécurité pour les usagers. M. FORT pense qu'il est indispensable de pouvoir travailler avec les forces de Police Nationale pour lutter contre le trafic, ainsi qu'avec les forces de Police Municipale dont les missions sont de lutter contre les incivilités et les nuisances de rue.

M. FORT évoque ensuite le sujet de la promenade urbaine et ne considère pas que cet axe offre un espace public qualitatif. Il reconnaît qu'il y a eu des tentatives mais n'estime pas qu'elles ont porté leurs fruits. M. FORT pense qu'il y a, dans la stratégie de la Ville de Paris, un manque de coordination et de lisibilité sur ce point.

M. FORT estime qu'il est important de respecter un triptyque simple : *sécuriser, aménager* et *dynamiser* le quartier et l'axe en question. Il conseille de commencer par la sécurisation, sans quoi les aménagements ne pourront pas être respectés, ce qui est déjà observé à ce jour.

Il conclut donc en confirmant qu'il votera la délibération mais souhaiterait obtenir un état de lieux des dépenses qui ont été engagées jusqu'à présent sur ce projet par la Ville de Paris. M. FORT souhaiterait également savoir s'il existe un récapitulatif des prochaines étapes mises en place pour améliorer la situation sur cet axe, qui n'est pour le moment pas satisfaisante.

Mme CORDEBARD remercie M. FORT et déclare que la problématique de la promenade urbaine qu'il a évoquée n'est pas le sujet de la présente délibération. Pour autant, elle estime que c'est une discussion qu'il faudra continuer à avoir.

Elle partage les engagements de ses élu.e.s en ce qui concerne les questions de sécurité, d'incivilité et de délinquance et pense que ces dernières doivent continuer à être prises en compte par la Police Nationale, avec le renfort nouveau de la Police Municipale. Elle précise que cette brigade n'est pas encore à l'effectif visée mais remercie les agents pour leur actions sur un grand nombre des difficultés de l'arrondissement.

Concernant la promenade urbaine, Mme CORDEBARD reconnaît que le travail doit être poursuivi, notamment sur des questions d'usage. Elle relate que des problèmes connexes liés notamment à la présence de nombreuses personnes à la rue rendent le déploiement d'autres types d'activités complexe par la cohabitation de ces publics.

Elle émet le vœu d'avoir une discussion avec l'État qui permettrait d'ouvrir davantage de places d'hébergement pour beaucoup de jeunes hommes qui dorment sous la promenade urbaine.

Mme CORDEBARD indique qu'il s'agit là d'un problème complexe avec beaucoup de composantes et d'interventions nécessaires et confirme qu'il conviendra de revenir sur ce sujet.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DVD 89 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Appel à Projets PARIS SEME 2 – Subventions en investissement (224 272 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.

Projet de délibération : 2022 DEVE 22

Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL présente la délibération qui porte sur le financement de projets lié à « Paris Sème » en vue de renforcer l'agriculture urbaine.

Selon lui, la question de l'alimentation durable est très importante sur le plan écologique, mais aussi relativement à l'explosion des coûts de production et d'acheminement.

Il indique qu'il s'agit de la deuxième occurrence de « Paris Sème », qui avait distribué 437 000 € en diverses opérations l'année dernière. Il explique que le montant est moindre cette année car les travaux d'investissement financés par ces subventions ne sont pas tous arrivés à terme.

M. WATANABE-VERMOREL ajoute que dans le 10^e arrondissement, cette subvention servira à financer une installation au niveau des toits de la médiathèque Françoise Sagan. Il précise que les serres ont déjà financées et propose donc de voter pour la mise en place d'une étude patrimoniale.

M. FORT trouve la subvention intéressante car elle met en évidence que les bâtiments peuvent être mis à profit pour devenir des vecteurs de la transition écologique au sein des villes.

Il précise que cette délibération vise à accorder une subvention pour financer l'étude patrimoniale sollicitée par l'architecte des Bâtiments de France dans le cadre de la préparation du permis de construire, et ce en vue d'installer la ferme urbaine sur le toit de la médiathèque Françoise Sagan. Il explique que cette ferme permettra d'approvisionner en circuit court les usagers de la médiathèque et les habitants du quartier en produits frais.

M. FORT pense que c'est un enjeu important pour les villes en général et en particulier pour celle de Paris, car il est estimé que 10% de la consommation des produits frais pourraient venir d'initiatives similaires.

M. FORT souligne qu'il sera indispensable de faire travailler la Ville de Paris avec la Région Île-de-France, ce qui permettrait d'atteindre l'autosuffisance.

Il conclut en confirmant qu'il votera cette délibération et demande s'il est possible de connaître la stratégie de la Mairie du 10^e arrondissement en matière d'agriculture urbaine à l'échelle du territoire.

M. WATANABE-VERMOREL informe que d'autres opérations de ce type existent, notamment celle qui est en cours sur les toits du marché Saint-Martin.

Il cite les stratégies déjà votées dans ce Conseil d'arrondissement, notamment la mise en place d'un travail visant à renforcer la qualité environnementale de la production, ainsi que des travaux fondamentaux sur les mobilités, la logistique et l'ensemble des éléments de la filière (transformation, vente, accueil du public, etc.).

Mme CORDEBARD remercie M. WATANABE-VERMOREL. Elle estime que le 10^e arrondissement ne sera pas forcément celui où l'agriculture urbaine se développera le plus, car il ne dispose pas de suffisamment de surfaces plates sur les toits. Elle indique par ailleurs que plusieurs opportunités ont été relevées et que les élu.e.s continueront à en chercher davantage, sans pour autant que cela entre en concurrence avec la stratégie d'implantation de panneaux solaires, laquelle fait également partie d'un plan de développement important.

Mme CORDEBARD rappelle qu'il y a de très beaux projets parisiens sur des grandes surfaces, notamment sur la production de comestibles, de fleurs ou d'autres types de production permettant de créer des circuits courts. Une présentation sera donnée au Conseil de Paris sur ses sujets,

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DEVE 22 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (176 500 €) à 11 associations et conventions avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles.

Projet de délibération : 2022 DSOL 25

Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

M. WATANABE-VERMOREL explique que la subvention servira à financer des activités à destination d'un public en situation de handicap, qui est selon lui le plus grand critère de discrimination dont on peut souffrir dans notre société. Il estime par ailleurs qu'il n'y aura jamais assez d'initiatives vertueuses pour le compenser.

M. WATANABE-VERMOREL indique que deux subventions de deux mille euros chacune sont sollicitées pour le 10^e arrondissement :

- Une pour l'association IRIMI VIVACE qui intervient dans l'IME (Institut Médico Éducatif) de l'ARÉRAM deux heures par mois, dans le cadre de cours de musique, de percussions et de danse.
- L'autre à l'association « J'imaginerais » qui offre une journée plaisante pour l'enfant et permet aux aidants familiaux de souffler face à l'épuisement. Un adulte s'occupe d'un enfant ou d'un adolescent se trouvant dans le spectre autistique ou présentant des troubles envahissants du développement. Deux samedis par mois, des ateliers ont lieu le matin et des visites culturelles l'après-midi.

Mme CORDEBARD remercie M. WATANABE-VERMOREL et donne la parole à Mme DIABY.

Mme DIABY salue le travail de qualité de l'association « J'imaginerais » réalisé auprès des enfants autistes de huit à dix-huit ans, et indique que l'association a trouvé sa place dans les locaux des Petits Poètes dans le quartier de la Grange-aux-Belles.

Mme DIABY cite des exemples de sorties adaptées telles qu'à l'exposition Pop Air de La Villette ou encore au Palais de Tokyo. Elle explique également que les parents ont la possibilité de participer à un Café des Parents, qui leur permet d'échanger autour de leurs difficultés, d'obtenir des conseils auprès d'une professionnelle qui anime ce moment et de créer du lien.

Mme DIABY fait part du projet de l'association pour cet été, à savoir accueillir les jeunes pendant une semaine complète au mois de juillet. Elle précise également qu'un grand goûter sera organisé ce samedi 25 juin 2022 à partir de 15h00 au jardin partagé des Poètes.

Mme DIABY termine en saluant l'implication et le travail de M. Thomas AUDISSERGUES, seul salarié de l'association.

M. WATANABE-VERMOREL appuie sur le fait que c'est une association fantastique qui mérite vraiment le soutien de la Mairie du 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD donne la parole à Mme DUMOULIN.

Mme DUMOULIN insiste sur l'importance de soutenir cette association et fait part de la situation des jeunes aidants dans les familles. Elle pense qu'il s'agit là d'un aspect peu développé du handicap, car toute la fratrie est impliquée et elle est parfois négligée.

Mme DUMOULIN confirme abonder dans le sens de ce projet en votant cette délibération.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DSOL 25 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions d'investissement (600 795 €) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022.

Projet de délibération : 2022 DASCO 53

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN remercie l'ensemble des personnes se trouvant dans la salle et explique que cette délibération s'inscrit dans le cadre du Budget Participatif des écoles et des collèges, sur la base d'un catalogue élaboré par la DASCO avec l'Académie.

Il précise que le projet concerne deux des collèges du 10^e arrondissement :

- Le collège de la Grange-aux-Belles, dont les élèves ont voté un projet sur le thème « Aménager et équiper la cour du collège pour lire et jouer en société ». Ce projet s'inscrit dans la thématique « Ouverture des collèges au quartier » pour un montant d'un peu plus de 15 000 euros.
- Le collège Valmy, qui a voté un projet sur le thème « La classe robotique » pour un montant de presque 20 000 euros, autour de la thématique générale « Collège numérique ».

M. ALGRAIN explique que grâce à ces subventions, les collèges pourront réaliser ces projets dans les meilleurs délais. M. ALGRAIN considère que cela est important car le collège de la Grange-aux-Belles se situe en Réseau d'Éducation Prioritaire, tandis que le collège Valmy fait partie du Réseau CAPE (Convention Académique de Priorité Éducative).

M. ALGRAIN ajoute que ce projet inscrit les élèves dans une démarche de participation citoyenne, qui leur permettra à l'âge adulte d'être en mesure de s'exprimer sur le Budget Participatif.

M. WATANABE-VERMOREL se félicite de l'exercice de démocratie rendu concret via la mise en place de projets pertinents. Il souhaiterait avoir plus de détails sur la façon dont se sont déroulées les campagnes.

M. WATANABE-VERMOREL se montre particulièrement intéressé par le thème « Robotique » car cela représente pour lui une des façons les plus efficaces d'entrer dans l'enseignement de l'informatique. Il pense que cette démarche permet de changer le statut de « l'erreur » qui n'est plus une punition intellectuelle, mais un passage quasi obligatoire pour arriver à trouver une solution correcte. Il juge également que la robotique se fonde sur la coopération entre élèves.

M. WATANABE-VERMOREL conclut en déclarant qu'il s'agit là d'un bel objet d'enseignement qui peut rendre l'informatique plus attractif, notamment auprès des collégiennes.

Il termine d'ailleurs son intervention en s'interrogeant sur cet enjeu de genre en se demandant si est- les collégiennes s'inscrivent autant que les collégiens.

M. ALGRAIN répond qu'il connaît le dynamisme des principaux de ces deux collèges et sait qu'ils ont certainement veillé à ce que cette démarche soit la plus largement partagée.

Il ajoute que ce sont par ailleurs les seuls collèges de l'arrondissement qui ont rendu un dossier. Il souligne que le collège de la Grange-aux-Belles est désormais devenu un collège de référence au sein du 10^e arrondissement et s'en félicite.

Très sensible à la question du genre, M. ALGRAIN estime que le collège doit être un support qui veille à ce que cette pratique élargie du numérique soit également partagée entre les filles et les garçons, et il invite par ailleurs les élu.e.s qui siègent dans les conseils d'administration des collèges à faire de cet enjeu une question permanente et récurrente.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DASCO 53 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (269 989 €) à 3 associations pour le projet EIF-FEL 3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du FAMI.

Projet de délibération : 2022 DDCT 27

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN déclare qu'il s'agit là d'une délibération importante qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville et notamment autour du réseau EIF-FEL, qui a pour vocation de financer des associations qui interviennent en matière de formation à la langue française, pour favoriser l'intégration socio-professionnelle des Parisiens en leur proposant des évaluations linguistiques et des préconisations de formation.

M. ALGRAIN ajoute que la subvention servira à doter les animateurs de ce réseau des outils nécessaires pour aller plus loin. Il rappelle que le dispositif a été lancé en mars dernier et se réjouit que toutes les associations partenaires aient été représentées, et en particulier le CEFIL, qui est chargé d'assurer ces permanences dans le dixième. Il ajoute que les permanences en question permettent également de corréliser l'usage du français et l'utilisation d'outils numériques, en vue de faciliter l'accès aux démarches de la vie quotidienne en ligne.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et donne la parole à Mme DUMOULIN.

Mme DUMOULIN décrit le projet comme un dispositif de montée en compétences des acteurs pour un meilleur accompagnement des destinataires, et pose deux questions :

- M. ALGRAIN a-t-il déjà reçu des retours de terrain ?
- Quelles sont les structures du 10^e arrondissement qui s'emparent de ce dispositif ?

M. ALGRAIN répond que les structures présentes sont connues et très ancrées dans le territoire :

- Le Centre Social Aires 10 ;
- Le Pôle Emploi Vicq d'Azir ;
- Le CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) ;
- Et l'espace pour l'Insertion du 10^e arrondissement.

Il fait également part des premiers chiffres qui lui ont été remontés : quarante-huit personnes ont été évaluées sur l'ensemble du dispositif, dont dix-huit personnes pour le 10^e arrondissement.

Il invite enfin l'assemblée à se rendre sur le site internet du réseau EIF-FEL, pour consulter de quelle manière le dispositif est en train de progresser en temps réel.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DDCT 27 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (100 000 €) à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif.

Projet de délibération : 2022 DDCT 77

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN déclare que deux associations du 10^e sont concernées par ce projet :

- L'association « Les Co-citoyens » ;
- Et le Centre Social Aires 10.

M. ALGRAIN juge qu'il est important d'amener les habitants des quartiers populaires à s'intéresser et s'intégrer de plus en plus au Budget Participatif tel qu'il est proposé par la Ville de Paris depuis de nombreuses années.

Il rappelle que lorsque le Budget Participatif a été proposé aux Parisien.ne.s à son lancement, il a remporté un vif succès auprès des habitants les mieux informés des actions de la Ville de Paris, mais que cet attrait était moins vrai pour les quartiers populaires.

Les subventions demandées financeront donc les actions portées par des structures de proximité pour que les habitant.e.s des quartiers populaires s'emparent de ce sujet.

M. ALGRAIN souhaite qu'un effort constant soit fourni pour poursuivre cet objectif dans le 10^e arrondissement et précise que ce projet représentait 26 % des projets lauréats sur une enveloppe de seize millions d'euros. Il estime donc que cette délibération est d'une importance capitale.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et donne la parole à M. BONNIER.

M. BONNIER souhaite profiter de cette délibération pour illustrer deux éléments de la politique de la Mairie :

- Le Budget Participatif, qui est un dispositif qui permet chaque année aux Parisien.ne.s de proposer des idées qui sont ensuite étudiées par les services de la Ville et soumises au vote des habitants. Il évoque, à titre d'exemple, la mise en place à l'initiative de Mme DUMOULIN d'un partenariat avec trois établissements scolaires du 10^e arrondissement : le collège Seligmann et les lycées Colbert et Jules Siegfried. Il explique qu'avec l'appui précieux du CAUE, acteur important de la participation citoyenne à Paris, cet accompagnement a permis à ces collégiens et lycéens de déposer des projets, lesquels ont été étudiés lors de la Commission de sélection qui s'est tenue au mois de mai 2022. À l'issue de cette Commission, douze projets ont été retenus, dont la liste sera diffusée la semaine prochaine, et qui seront soumis au vote des habitants du 10^e arrondissement du 8 au 27 septembre 2022.
- L'enjeu d'aller vers les habitants des quartiers populaires pour les amener vers la participation citoyenne. M. BONNIER voit là l'occasion de montrer que des efforts spécifiques sont faits pour permettre aux habitants de se saisir de cet outil de participation citoyenne.

M. BONNIER ajoute que l'association « Les Co-citoyens » est partenaire depuis des années pour accompagner les habitants des quartiers politiques du 10^e arrondissement. Il précise que le Centre Social Aires 10 sera lui chargé de l'accompagnement des habitants dans le quartier du Buisson-Saint-Louis dans lequel il est implanté, en vue de proposer un accompagnement adapté, de proximité, et connecté à l'ensemble du tissu associatif local.

Enfin, M. BONNIER informe que cette mission d'accompagnement confiée à des acteurs de terrain aura lieu en 2023, et qu'il conviendra alors de déterminer si cela a constitué un véritable apport dans l'enjeu dont il est question.

M. BONNIER conclut en déclarant qu'il se fera une joie de voter cette délibération.

Mme CORDEBARD a compris que l'objectif était de redonner de l'énergie à la démocratie à l'échelle locale.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DDCT 77 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public.

Projet de délibération : 2022 DTEC 26

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Mme CORDEBARD indique qu'au sortir de la crise sanitaire, beaucoup de Parisien.ne.s ont exprimé leur volonté de voir leur ville moins bruyante et plus facile à vivre dans ce domaine.

M. ALGRAIN déclare qu'il s'agit d'une délibération extrêmement importante qui fait suite au lancement d'une consultation publique lancée au mois d'octobre 2021 à l'échelle parisienne. Cette consultation a donné lieu, du mois de novembre 2021 à janvier 2022, à 125 propositions au total, et compte 26 000 votants dont 3 179 personnes qui ont contribué à alimenter les propositions.

M. ALGRAIN cite les cinq propositions qui ont recueilli le plus de votes :

- Abaisser la limitation de vitesse dans toute la Ville de Paris ;
- Favoriser les motorisations les plus silencieuses, ce qui signifie abandonner les véhicules thermiques ;

- Expérimenter les radars acoustiques qui permettent d’apprécier le bruit généré par un véhicule et, le cas échéant, de procéder à des verbalisations. Le fonctionnement de ces radars sera évalué en 2022 dans les 17^e et 20^e arrondissements de Paris, puis la verbalisation sera effective en 2023 ;
- Limitation de la circulation de transit, ce qui passe par l’aménagement de l’espace public à travers les plans « Paris respire », « les Rues aux écoles », le « Plan vélo » ou encore « Embellir votre quartier » ;
- Étendre les dispositifs de contrôle de la pollution auditive qui existent déjà.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et donne la parole à Mme JUILLET.

Mme JUILLET déclare que, pour succéder au Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement qui a permis de réduire de deux décibels les bruits dans l’environnement, la Ville de Paris a élaboré pour la période 2021-2026 le « Plan Bruit », dont il est question dans cette délibération.

Elle précise que ce plan intègre le bruit dans l’environnement mais aussi le bruit de voisinage, et rapporte que l’OMS estime que le bruit est le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages en Europe, derrière la pollution de l’air. Les effets sanitaires seraient en effet multiples et complexes (gêne, stress, troubles du sommeil, etc.).

Mme JUILLET ajoute que l’observatoire Bruitparif estime que le seul bruit lié au transport engendre à Paris une perte de huit mois d’espérance de vie en pleine santé.

Elle indique que plan précédent (2015-2020) a déjà permis de nombreuses avancées pour l’environnement sonore à Paris (pose de revêtement phonique, expérimentation d’enrobés, etc.) et confirme que ce nouveau plan souhaite poursuivre et approfondir le travail déjà engagé.

Elle souligne toutefois que les acteurs sont différents et régis par des codes différents selon qu’il s’agit de bruit de l’environnement (code de l’environnement) ou de bruit de voisinage (code de la santé publique). Il insiste alors sur le fait que la coopération et la coordination entre les acteurs est essentielle, est qu’elle a été largement sollicitée lors du comité de pilotage du nouveau plan.

Mme JUILLET soulève ensuite la proposition d’un comité local « Bruit » dans chaque arrondissement ce qui, selon elle, illustre la territorialisation croissante de l’action de la Ville de Paris, ainsi que la nécessité de toujours décliner localement les politiques parisiennes, en organisant une concertation avec les bons acteurs et à la bonne échelle.

Mme JUILLET souligne l’attention toute particulière qui est portée au bruit des terrasses et aux bruits nocturnes sur l’espace public, en renforçant le dialogue avec les professionnels et la sensibilisation des usagers, tout en sanctionnant plus fortement les abus constatés dans certains quartiers. Sur ce volet, elle confirme que la Ville de Paris continuera de s’appuyer sur Bruitparif et son dispositif de capteur de bruits appelé « Méduse », déployé dans les quartiers festifs, en l’occurrence au bord du Canal Saint-Martin en ce qui concerne le 10^e arrondissement.

Mme JUILLET juge que la Police Municipale est indispensable pour conserver l’équilibre entre ville vivante et tranquillité et ajoute qu’elle a d’ailleurs été une force pilote dans les actions menées lors de la journée mondiale contre le bruit en date du 28 avril dernier :

- En verbalisant à l’aide de sonomètres performants les deux-roues motorisés au niveau sonore trop élevé ;
- En intensifiant le contrôle des terrasses, la lutte contre le tapage nocturne, et la prévention des bruits générés par les attroupements.

Mme JUILLET estime que la plus-value de la Police Municipale est quotidienne et en profite pour saluer le commissaire central du 10^e arrondissement, à l’initiative il y a quelques semaines de réunions d’échanges entre commerçants et riverains au sujet des nuisances sonores.

Mme JUILLET conclut en précisant que pour assurer une présence et un renforcement des missions de ces agents en soirée et début de nuit, la division du 10^e arrondissement intervient depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu’à minuit et non plus 22 heures, et jusqu’à 2 heures du matin les jeudi, vendredi et samedi depuis le 1^{er} avril 2022, et ce jusqu’au 31 octobre.

Selon elle, appuyer le développement de ce plan permettra donc un développement local et ciblé des brigades du 10^e arrondissement. Elle invite donc les élu.e.s à voter cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie Mme JUILLET et donne la parole à M. RAIFAUD.

M. RAIFAUD déclare que la Ville de Paris doit traiter avec détermination les enjeux liés au bruit et trouve que ce plan y répond parfaitement, particulièrement en ce qui concerne les bruits routiers. Il pense que ce plan est également lié à celui mis en œuvre pour transformer l'espace public (limitation du bruit des deux-roues motorisés pour lesquels de nouvelles conditions de stationnement se mettent en place) ainsi qu'à la politique en faveur du vélo.

M. RAIFAUD évoque ensuite les bruits de voisinage et juge qu'il est important d'être mobilisé sur cette question. Il déclare que ce sont des sources de bruits qui ne doivent pas être négligées mais qui demandent une régulation très locale entre les commerçant.e.s et les habitant.e.s, et ce avec l'appui de la Police Municipale pour traiter les abus si nécessaire.

M. RAIFAUD en profite pour remercier M. DELPLANQUE qui a œuvré pour réduire les nuisances dans les quartiers les plus touchés par les terrasses estivales, particulièrement rue Marie-et-Louise, passage des Petites Écuries et au bord du Canal Saint-Martin.

Pour toutes ces raisons, M. RAIFAUD soutient vivement les installations de capteurs « Méduse » qui fourniront des données qui serviront de base aux indispensables discussions locales qui doivent se poursuivre pour avoir un système de régulation coordonné.

M. RAIFAUD conclut en saluant la concertation menée et soutient la mise en place d'un Comité local du Bruit dans le 10^e arrondissement. Il précise qu'il votera favorablement à cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie M. RAIFAUD et donne la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN déclare être tout à fait favorable à la mise en place d'un Comité local du Bruit et se félicite de la manière participative dont ce plan a été élaboré. Il se réjouit également que ce plan se fasse en lien avec la Métropole et pas seulement à l'échelle parisienne.

M. JOUSSELLIN souligne toutefois que l'émission du bruit se produit aussi dans la recherche de places pour se garer. Il indique savoir que Mme JOUBERT est volontaire à ses côtés sur ce sujet avec les bailleurs sociaux, en vue de réduire le bruit sur l'espace public.

Mme CORDEBARD remercie M. JOUSSELLIN et donne la parole à M. FORT.

M. FORT confirme l'importance de cette délibération et estime que ce plan apporte des solutions indispensables pour améliorer la qualité de vie des habitant.e.s, ainsi que l'image de la Ville de Paris et plus particulièrement du 10^e arrondissement auprès des personnes qui y travaillent et des touristes.

Il profite de cette intervention pour mettre en lumière plusieurs actions de ce plan :

- Expérimentation des radars acoustiques ;
- Renforcement des contrôles routiers pour les véhicules bruyants ;
- Encadrement du bruit lié aux terrasses annuelles et estivales ;
- Amélioration de l'offre de services aux plaignants (facilitation du parcours de plainte) ;
- Développement des chantiers à moindre action sonore ;
- Aménagement d'une voie réservée sur le boulevard périphérique. En ce qui concerne le 10^e arrondissement,

M. FORT pense cependant qu'il faudra mettre en place une étude d'impacts en termes de circulation et souhaite que le cheminement du projet se fasse en partenariat avec la région Île-de-France, la Métropole et les communes, aux alentours.

M. FORT conclut en demandant si le Comité local Bruit va être mis en place dans le 10^e arrondissement et, si tel est le cas, quelles en seront les modalités et si les résultats pourront être partagés régulièrement auprès des membres de ce Conseil.

M. ALGRAIN remercie les intervenants qui ont traité le sujet dans sa globalité. Il rappelle que sur le 10^e arrondissement, ce sont vingt-huit écoles, cinq collèges et quatre lycées qui sont concernés par les problématiques de bruits au quotidien.

Il souligne que le simple fait d'avoir piétonnisé le Canal Saint-Martin a permis à trois collèges (la Grange-aux-Belles, Valmy et Louise Michel) de bénéficier d'un amortissement considérable vis-à-vis du bruit.

M. ALGRAIN ajoute qu'un ensemble d'écoles qui se trouve le long du Canal Saint-Martin bénéficie également depuis quelques mois d'une amélioration sensible par rapport à cette problématique.

M. ALGRAIN termine en expliquant que le 10^e arrondissement est particulièrement concerné par le bruit pour deux raisons :

- La présence de deux gares et d'axes routiers importants ;
- Il est l'un des arrondissements les plus denses de Paris et nécessite donc une attention toute particulière.

Mme CORDEBARD remercie l'ensemble des orateurs et souligne que le 10^e arrondissement est concerné par la totalité du spectre des sujets.

Elle est optimiste pour l'avenir en soulignant que de nombreuses politiques sont en cours de déploiement en matière de lutte contre le bruit, notamment l'arrêt du diesel puis des véhicules thermiques dans la capitale, la mise en place de la Police Municipale et le nouveau règlement des terrasses.

Mme CORDEBARD souligne que beaucoup de parcelles du 10^e arrondissement sont occupées par des activités très bruyantes et confirme ainsi que l'enjeu de ce mandat est de casser un certain nombre d'axes de circulation qui sont uniquement utilisés comme axes de transit.

Elle ajoute que ce défi doit être relevé pour une diminution nette du flux automobile dans les quartiers du 10^e arrondissement et précise que les études sont déjà lancées en ce qui concerne l'axe La Fayette et qu'une réflexion est entamée pour le faubourg Saint-Martin.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DTEC 26 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (21 000 €) à quatre associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 10^e arrondissement.

Projet de délibération : 2022 DDCT 40

Rapporteur : Raphaël BONNIER

M. BONNIER déclare que le Fonds d'Animation Locale (FAL) est un très bon exemple de la territorialisation des politiques parisiennes impulsée par la Maire de Paris Anne HIDALGO, avec le Pacte Parisien de Proximité voté en novembre 2021. Il explique que ce pacte vise à renforcer le rôle et le pouvoir des arrondissements dans la mise en œuvre des actions municipales, à la recherche d'une plus grande proximité avec les acteurs de terrain et d'une meilleure adaptation des outils d'intervention en fonction des besoins des territoires.

Il précise qu'au niveau parisien, ce sont 300 000 euros qui ont été investis dans les FAL, permettant ainsi aux mairies d'arrondissement de subventionner directement des projets associatifs sur leurs territoires.

En ce qui concerne le 10^e arrondissement, M. BONNIER indique qu'il a été choisi de concentrer l'utilisation du FAL sur le Nord de l'arrondissement, à travers des subventions qui concentrent 75 % du FAL :

- 6 000 euros versés au CRL10 pour soutenir la fête de quartier organisée place Jan-Karski il y a deux semaines (deuxième édition initiée par un collectif d'associations, avec le soutien du conseil de quartier et des écoles Louis Blanc et Aqueduc) ;
- 9 500 euros versés à l'association « Défense d'éléphant » au titre de ses actions d'animation qui ont lieu toute l'année place Jan-Karski (cafés partagés le dimanche matin, séances de danse organisées en partenariat avec le lycée Colbert, crieur public et décoration collective dans le quartier) ;

- 3 000 euros versés à l'association des commerçants de la rue du Château d'Eau pour les décorations lumineuses des fins d'année 2021 et 2022 ;
- 2 500 euros versés à l'association « Tu Vis ! Tu Dis ! » pour les actions sportives organisées en vue de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser la place des femmes dans l'espace public.

M. BONNIER espère que le montant du FAL a vocation à augmenter pour renforcer le rôle des mairies d'arrondissement dans le soutien au tissu associatif local. Il espère qu'en fonction des besoins de l'arrondissement, il sera possible d'organiser des appels à projets thématiques, comme par exemple l'occupation positive de l'espace public dans les parcs et jardins.

M. BONNIER trouve que le FAL est un outil pertinent et espère que cette délibération sera votée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD remercie M. BONNIER et donne la parole à M. RAIFAUD.

M. RAIFAUD soutient la démarche du FAL.

Il souhaite préciser que l'aménagement de la place Jan-Karski va être discuté dans le cadre de la concertation « Embellir votre quartier 2 » lancée en avril 2022, et dont l'appel à contributions se poursuit jusqu'au 14 juillet 2022. Il invite les personnes qui le souhaitent à contribuer à cet appel.

M. RAIFAUD souligne que la place Jan-Karski était autrefois un rond-point emprunté par les automobilistes et qu'il s'agit aujourd'hui d'une place accessible aux enfants et animée quotidiennement. C'est ainsi qu'il renouvelle l'importance d'accélérer la mise en place du marché de producteurs sur cette place, comme le réclament le groupe écologiste ainsi qu'un certain nombre d'acteurs et d'associations du quartier.

Mme CORDEBARD remercie M. RAIFAUD et donne la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN remercie M. BONNIER pour sa présentation et revient sur deux actions portées par l'association « Défense d'éléphant » :

- L'exposition qui aura lieu place Jan-Karski à partir du mois de septembre 2022 portant sur des portraits d'habitant.e.s du quartier ;
- Le projet de jardinage initié dans la résidence étudiante située rue Philippe de Girard.

M. JOUSSELLIN se félicite de cette initiative au nom du groupe communiste et espère que cet outil pourra être pérennisé dans le temps pour aider des associations naissantes dans le 10^e arrondissement.

M. JOUSSELLIN évoque ensuite le sujet de la Ludomouv car il souhaiterait qu'elle soit ouverte régulièrement sur la place Jan-Karski et propose à ce titre la mise en place d'une convention.

Il conclut en disant que c'est avec joie qu'il votera cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie M. JOUSSELLIN et donne la parole à M. DELPLANQUE.

M. DELPLANQUE soutient cette délibération et en profite pour répondre à M. RAIFAUD sur la question de la création du marché de producteurs. Il évoque les problématiques liées aux travaux de la SNCF et les désordres qui ne permettent pas d'installer un marché entier sur la place. Il rassure toutefois sur le travail qui est en cours pour implanter les prémices d'un marché pour le début de l'année 2023.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DDCT 40 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (151 843 €) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Projet de délibération : 2022 DDCT 29

Rapporteure : Kim CHIUSANO

Mme CORDEBARD se félicite de la non-progression des idéologies discriminatoires dans le 10^e arrondissement, qu'elle associe au soutien porté aux acteurs qui y contribuent.

Mme CHIUSANO affirme que les faits discriminatoires continuent d'augmenter au fil des ans dans le reste de Paris. Elle explique que la présente délibération porte sur le subventionnement annuel aux associations mobilisées dans cette lutte et rappelle que la Ville de Paris organise depuis plusieurs années des semaines de lutte contre ces différentes discriminations, et qu'elle a mis en place le réseau Parisien de repérage des discriminations qui permet d'objectiver ces faits.

Mme CHIUSANO rapporte que le plan « Égalité » 2021-2023 voté par le Conseil de Paris en octobre 2021 vient amplifier l'action en matière de lutte contre les discriminations, notamment sur le sujet de l'égalité femmes-hommes et la prise en compte du handicap.

Elle ajoute que la mission « Promesse républicaine » est venue proposer en janvier dernier un plan pluriannuel dédié pour lutter spécifiquement contre le racisme et l'antisémitisme et coconstruit avec les acteurs associatifs qui interviennent dans ses domaines et qui sont essentiels.

Mme CHIUSANO indique qu'elle souhaite réactiver le réseau d'aide aux victimes qui avait été installé en 2018 pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour de cette cause et pour accompagner au plus près celles et ceux qui souffrent de ces discriminations dans le 10^e arrondissement.

Elle explique ensuite que la présente délibération porte sur une subvention totale de 8 000 euros qui concerne quinze associations, lesquelles proposent des actions à déployer dans tout Paris, dont trois qui mènent des actions spécifiquement localisées dans le 10^e arrondissement.

Elle détaille la ventilation de cette subvention comme suit :

- 2 000 euros à l'association des Tunisiens en France (ATF) pour un projet de médiation juridique et social qui vise à lutter contre les discriminations et à favoriser l'accès et l'exercice des droits avec des permanences juridiques hebdomadaires et des actions de sensibilisation dans le cadre de séminaires ou de projections-débats ;
- 3 000 euros au Pari's des faubourgs pour la reconduction d'une opération dite « bibliothèque humaine » qui vise à renforcer l'interaction entre bibliothécaires et usagers pour faciliter l'échange des discriminations ressenties ;
- 3 143 euros au mémorial de la Shoah pour l'organisation de parcours thématiques dans le cadre de la semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (parcours qui visera à s'immerger sur les traces des judéo-espagnols dans le petit Istanbul).

Mme CHIUSANO ajoute qu'il faut soutenir les relais dont on ne dispose pas à travers ses associations locales qui se mobilisent quotidiennement en faveur de la lutte contre ces faits discriminatoires qui continuent de porter atteinte chaque jour à la dignité humaine, et souhaite que Paris reste une ville de bienveillance et surtout d'égalité.

Mme CHIUSANO invite les élu.e.s à adopter cette délibération au nom de l'égalité et de la bienveillance dans Paris.

Mme CORDEBARD remercie Mme CHIUSANO et donne la parole à Mme SCHERER.

Mme SCHERER souligne que c'est la première fois qu'est engagé un plan pluriannuel dans ce domaine.

Elle souhaite évoquer trois structures du 10^e arrondissement dont les actions s'inscrivent parfaitement dans la lutte contre les discriminations :

- Le travail du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) sur la formation des bénévoles dans les permanences d'accueil du public et d'accueil au droit ;
- Le travail de la bibliothèque humaine porté par le Pari's des faubourgs. Mme SCHERER en profite pour faire référence à la Compagnie « Ta Main Camarade » qui travaille sur ce dossier et notamment à son spectacle intitulé « Nous sommes en colère » ;
- L'obligation de quitter ses locaux du 5 rue Louis Blanc à laquelle a dû faire face l'association des Tunisiens en France (ATF), car elle était dans l'incapacité d'en assumer le loyer. Mme SCHERER explique que les

permanences continuent d'être assurées à la MJD (Maison de la Justice et du Droit) qui se trouve rue du Buisson-Saint-Louis, mais que les questions relatives à l'accès aux soins et à la retraite des Chibanis se font par téléphone ou par vidéoconférence. Mme SCHERER insiste sur le fait que ces conditions sont précaires pour les usagers, qui ont déjà un certain nombre de difficultés en termes d'accès à la langue.

Elle appelle les élu.e.s à voter cette délibération.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DDCT 29 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022-Subventions de fonctionnement à 7 associations.

Projet de délibération : 2022 DDCT 70

Rapporteure : Kim CHIUSANO

Mme CHIUSANO explique que la délibération porte sur des sujets d'intégration et qu'elle rejoint les enjeux d'accès à l'emploi. Elle ajoute que l'enjeu pour la Ville de Paris est d'être et de rester une ville d'accueil digne et précise qu'à ce titre, des actions sont menées en termes d'hébergement, mais aussi en matière de logement social, d'accès aux services publics, de santé, d'apprentissage du français et d'accompagnement sociolinguistique.

Mme CHIUSANO estime à 23 000 le nombre d'apprenants accompagnés chaque année par la Ville de Paris. Concernant l'emploi, elle déclare que cette délibération permet de conjuguer les efforts sur deux champs de politique publique que sont l'insertion par l'activité économique et l'accompagnement dans l'accès à l'emploi. À ce titre, Mme CHIUSANO souhaite signaler le travail engagé par M. CLERWALL par la mise en place d'une coordination des acteurs locaux de l'emploi, dont l'un des axes forts est de travailler sur l'accompagnement des migrants et des sans-papiers au titre de la lutte contre les discriminations.

Mme CHIUSANO ajoute que cette délibération vise donc à soutenir des actions d'apprentissage du français à visée professionnelle dans le cadre spécifique de l'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle », et ce dans un double contexte de renforcement et de diversification de la précarité, lié à la crise économique en lien avec la pandémie et d'accueil de réfugiés Ukrainiens.

Elle indique que cet appel à projets permet la mise en place de formations qui allient une amélioration de la maîtrise de la langue française, une meilleure connaissance du monde du travail en France et un accompagnement des projets professionnels individuels.

Mme CHIUSANO annonce que l'enveloppe globale de cet appel à projets est de 760 000 euros, et que la délibération vient notamment subventionner deux associations du 10^e arrondissement :

- 10 000 euros pour l'association Axes Pluriels et son projet de parcours linguistique à visée professionnelle qui cible le secteur du bâtiment ;
- 12 000 euros à l'association « Français langue d'accueil » pour son projet d'accompagnement à l'insertion professionnelle qui concerne les réfugiés.

Mme CHIUSANO invite les élu.e.s à adopter cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie Mme CHIUSANO et donne la parole à M. CLERWALL.

M. CLERWALL déclare que le groupe écologiste va voter favorablement pour cette délibération.

Il estime que l'accès à l'apprentissage du français à visée d'insertion professionnelle est un besoin prioritaire et il est donc bienvenu que la Ville de Paris renforce ses moyens et ses capacités d'accompagnement, d'autant que les besoins vont augmenter avec les vagues de migrations.

Il soulève cependant deux points de vigilance que sont le corpus d'enseignement et la compétence des organisations qui mettent en œuvre ces parcours.

M. CLERWALL déclare en effet que sur les sept associations sélectionnées par l'appel à projets, seules quatre ont l'apprentissage du français comme cœur d'activité. Il rappelle que l'enseignement des langues est un métier et que l'enseignement du français aux étrangers en est une spécialité. Il déplore ainsi que très peu de structures visent à préparer une qualification formelle comme le DCL (Diplôme de Compétences en Langues) ou le niveau de certification spécifique européen. Il souligne également la nécessité d'apprendre un vocabulaire professionnel technique, notamment pour l'insertion professionnelle dans les secteurs du bâtiment et de l'hôtellerie.

M. CLERWALL souhaite également veiller à ce que les programmes censés être des leviers d'insertion professionnelle ne deviennent pas des leviers de déclassement socioprofessionnel. Pour illustrer son propos, il fait référence à un vétérinaire d'origine serbe inscrit dans le 10^e arrondissement et qui ne peut exercer son métier car sa faible maîtrise de la langue française lui empêche de valider ses compétences.

M. CLERWALL observe par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire de citer le cas des réfugiés Ukrainiens dans le cadre de cette délibération, lesquels ne sont pas visés particulièrement par l'une des associations subventionnées. Il souhaite en effet que cette démarche ne revêt pas un caractère discriminatoire. Il rappelle que l'engagement de l'accueil de réfugiés sans distinction de ce type a été un sujet important lors des élections législatives, et que le 10^e arrondissement a un député qui se battra pour cette cause.

Mme CORDEBARD fait un rappel sur le temps de parole et demande à chacun de rester raisonnable à ce sujet.

Mme CORDEBARD exprime son désaccord vis-à-vis de la dernière remarque de M. CLERWALL. Elle estime qu'il est discriminant d'avoir des espaces d'hébergement vides et de considérer qu'ils sont réservés aux Ukrainiens et de ne pas les ouvrir à d'autres populations.

Elle conclut en suggérant aux élu.e.s de continuer à porter ces politiques qui sont accusées à tort de coûter trop cher et qui sont pourtant structurantes dans le parcours d'intégration des personnes.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DDCT 70 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Centres Paris Anim' Château Landon, Granges aux Belles, Espace Jemmapes et Jean Verdier (10^e) – Délégation de service public – Convention avec l'association CRL10.

Projet de délibération : 2022 DJS 72

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

Mme CORDEBARD indique donner la présidence pour quelques instants à M. ALGRAIN.

Mme DUMOULIN déclare que cette délibération est majeure pour le 10^e arrondissement en matière de financement de la Ville au titre de la jeunesse, puisqu'elle porte sur un montant de plus de onze millions d'euros sur cinq ans.

Elle explique qu'il s'agit de l'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) pour cinq années à l'association CRL10, pour la gestion et l'animation des quatre CPA (Centres Paris Anim') du 10^e arrondissement.

Elle rappelle que les CPA sont des structures qui doivent remplir trois missions :

- Proposer aux jeunes des quartiers d'implantation un programme spécifique d'activités culturelles et de loisirs, leur proposer un accueil informel et les informer du mieux possible au plus près de leurs besoins relativement à tous les dispositifs à destination des jeunes, et ce en relation avec le nouveau « Quartier Jeunes » qui a ouvert à l'automne 2021 ;
- Proposer à la population du quartier d'implantation un ensemble large et diversifié d'activités de loisirs à caractère culturel, sportif et scientifique ;
- Constituer un lieu de convivialité pour les usager.e.s et valoriser leur investissement avec l'ensemble du tissu associatif.

Mme DUMOULIN indique qu'une première version du cahier des charges a été élaborée par les services de la Ville selon les préconisations de Mme Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris et déléguée à la jeunesse. Elle précise

que les élu.e.s du 10^e arrondissement y ont apporté des ajouts et modifications et remercie à ce titre Mesdames SCHERER et PATRICE ainsi que Messieurs ALGRAIN et GUTTERMANN. En collaboration avec Mme SCHERER, Mme DUMOULIN déclare avoir veillé à la bonne articulation de la diversité des missions du centre de Château Landon, puisqu'il est également centre social.

Mme DUMOULIN ajoute qu'il y avait deux candidats au début du processus, mais que seule l'association CRL10 est allée au terme en déposant sa première offre en octobre 2021.

Elle explique ensuite qu'elle a assisté à un rendez-vous de négociation avec les services et le CRL10 à partir de février 2022, puis à plusieurs rendez-vous techniques pour préciser certains paramètres.

Au terme de ce processus qu'elle juge dense, Mme DUMOULIN invite les élu.e.s à voter pour cette délibération, et souligne par ailleurs le caractère riche et convaincant du projet pédagogique présenté par le CRL10. Elle rapporte également que l'association relève les défis fixés par un cahier des charges rénové sur deux points majeurs : l'extension du calendrier des jours ouvrés avec une attention particulière portée sur l'été, et un axe jeunesse très renforcé.

Mme DUMOULIN relate que l'accueil informel est planifié dès la première année de la DSP pour la Grange-aux-Belles et l'espace Jemmapes, et qu'une montée en puissance est prévue au cours des cinq années, en ciblant notamment Château Landon.

Elle s'engage par ailleurs à apporter son soutien au CRL10 dans tout ce déploiement.

Enfin, Mme DUMOULIN conclut en présentant ses remerciements à l'association CRL10 pour avoir si bien maintenu l'activité des CPA pendant la crise sanitaire.

M. ALGRAIN remercie Mme DUMOULIN et donne la parole à Mme SCHERER.

Mme SCHERER souhaite insister sur deux axes de cette délibération :

- La méthode dans le processus de travail qui a permis aux élu.e.s de participer à l'enrichissement du cahier des charges. Elle regrette cependant d'avoir dû faire des propositions dans des délais très restreints. Elle pense ainsi qu'il serait plus judicieux de travailler en amont pour faciliter ces échanges.
- Mme SCHERER se demande par ailleurs si le fait que le cahier des charges ait été remis fin juillet 2021 pour une remise des dossiers à début octobre 2021 n'est pas la cause pour laquelle le second candidat n'a pas déposé son projet. Elle réitère donc sa suggestion de travailler par anticipation sur ce type de dossier.

Mme SCHERER félicite ensuite l'association CRL10 sur la globalité de la réponse apportée, et en particulier sur deux points :

- L'accueil inconditionnel des 14-25 ans, qui est une problématique qui présente des manques sur le 10^e arrondissement ;
- Le travail en direction des publics les plus fragiles et notamment les partenariats avec d'autres intervenants sur le territoire.

Mme SCHERER conclut en invitant les élu.e.s à voter positivement pour cette délégation de service public.

Mme CORDEBARD reprend la présidence de la séance, remercie Mme SCHERER et donne la parole à M. GUTTERMANN.

M. GUTTERMANN remercie Mme DUMOULIN qui a organisé des réunions avec l'ensemble des élu.e.s concernés par cette DSP.

Il explique que les principales modifications demandées au CRL10 portaient sur les fiches de postes.

Il rapporte que le projet du CRL10 se fonde sur des qualités d'analyse du contexte local, de connaissance des acteurs et de développement des collaborations avec les partenaires du 10^e arrondissement.

Selon M. GUTTERMANN, les points forts du projet sont les suivants :

- Une offre d'activités régulière de loisirs ;
- Une offre de jeunesse qui tient compte des attentes de la Ville dans le cadre du développement de l'accueil informel ;
- La poursuite du travail de création et de diffusion culturelle et d'activités à destination des plus fragiles.

M. GUTTERMANN liste ensuite les sujets liés au sport qu'il juge les plus pertinents :

- Les jeux olympiques, qui représentent l'opportunité d'un vaste mouvement autour des valeurs du sport et de la citoyenneté, via un projet *web tv*, un projet de *radio passerelle* et des *ateliers annuels sport et gymnastique* qui se traduisent par la mise en place, en partenariat avec l'OMS (Office du Mouvement Sportif), d'un dimanche d'olympiades intergénérationnelles.
- Le eSport, mis en avant par le CRL10 et de plus en plus demandé par les jeunes. M. GUTTERMANN suggère cependant de veiller à ce que la pratique d'eSport soit accompagnée d'une activité physique et que les jeunes ne voient pas le sport uniquement à travers un écran.

M. GUTTERMANN affirme ensuite qu'il est nécessaire de mettre en place un suivi entre la Mairie du 10^e arrondissement et le CRL10, en plus des conseils d'administration. Il souhaite ainsi organiser un comité de suivi annuel, voire semestriel afin de suivre les points cruciaux de cette DSP.

M. GUTTERMANN conclut en adressant tout son courage à l'association CRL10 et en confirmant qu'il votera pour cette délégation.

Mme CORDEBARD remercie M. GUTTERMANN et donne la parole à M. ALGRAIN.

M. ALGRAIN remercie Mme DUMOULIN et l'ensemble des élu.e.s pour le travail accompli. Il se dit fier de disposer des CPA au sein du 10^e arrondissement, lesquels accueillent plus de neuf mille usagers. Il souligne que le CRL10 n'est pas qu'un prestataire d'animations, mais bien une association qui, en parallèle de sa mission de délégation de service public, s'implique beaucoup dans la vie du 10^e arrondissement, par exemple à travers l'événement à venir des Voix sur Berges.

M. ALGRAIN indique se réjouir de constater la prise en compte essentielle de la jeunesse dans la rédaction du cahier des charges. Les animations proposées doivent permettre aux jeunes de se sentir concernés par l'activité des CPA. Il reconnaît qu'un effort important a été consenti à ce sujet par l'association CRL10.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et redonne la parole à Mme DUMOULIN.

Mme DUMOULIN répond à M. GUTTERMANN en ce qui concerne la mise en place d'un comité de suivi. Elle rappelle que ce dernier n'a pas pu être mis en place jusqu'à présent à cause du contexte sanitaire d'une part, et parce que les services ne souhaitaient pas la confusion des genres due à l'entrée en construction de la DSP d'autre part. Elle confirme que cela est bien prévu, y compris dans un cadre plus informel pour accompagner au mieux le projet.

Mme CORDEBARD remercie l'ensemble des intervenants. Elle rejoint M. ALGRAIN sur le fait que l'association CRL10 n'est pas seulement un prestataire et estime que cette dernière a développé un projet démocratique très original. Mme CORDEBARD juge important de conserver ce lien et que cette vitalité démocratique interne perdure, car elle la trouve de nature à permettre l'émergence de nouveaux projets et à accompagner les politiques publiques éducatives, de prise en charge, d'accompagnement et d'épanouissement des habitants.

En tant qu'association pleine d'expérience, Mme CORDEBARD pense qu'il est de la responsabilité du CRL10 d'accompagner les jeunes associations naissantes.

Elle termine en saluant le président d'honneur du CRL10, Jean-Marie BIREAUD, qui est présent dans l'assemblée et le remercie pour son attachement au 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DJS 72 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (255 500 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

Projet de délibération : 2022 DJS 83

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN indique que quatre associations sont concernées par cette subvention pour des montants allant de deux mille à quatre mille euros :

- Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul ;
- Le Pari's des faubourgs ;
- L'envers de l'art ;
- Et Ngamb'art.

Outre le soutien apporté à ces associations, Mme DUMOULIN annonce que l'enjeu est de faciliter leur articulation avec l'ensemble des actions menées sur le territoire du 10^e arrondissement, en vue de favoriser l'accès effectif à l'emploi.

Elle cède ainsi la parole à M. CLERWALL.

Mme CORDEBARD remercie Mme DUMOULIN et donne la parole à M. CLERWALL.

M. CLERWALL déclare que l'insertion professionnelle dépend de la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les structures employeuses, et trouve que cette mise en relation manque parfois dans les programmes d'insertion qui se concentrent davantage sur les préparations en amont.

Il rappelle que l'insertion professionnelle peut prendre la forme de démarches collectives et partenariales en faisant référence au Rallye Emploi mis en place au mois de mai 2022. En effet, sur quatre-vingt-dix offres d'emploi collectées sur deux demi-journées de travail, huit embauches ont été comptabilisées, vingt offres sont en préparation, et cela a permis à Pôle Emploi de rentrer en contact avec quatre-vingt entreprises.

M. CLERWALL indique qu'il lui semble indispensable de réfléchir à des méthodes de travail pour rapprocher plus systématiquement les structures d'emploi et de formation aux structures qui portent des programmes de préparation à l'insertion, car il trouve par ailleurs que cela rehausse l'efficacité des subventions publiques.

M. CLERWALL pense que la réussite de la mobilisation collective au bénéfice des citoyen.ne.s permet de rentrer avec plus de confiance sur le marché du travail, et qu'elle est le moyen d'assurer que l'insertion professionnelle est respectueuse du Code du travail, des droits sociaux et des réglementations en vigueur.

Mme CORDEBARD remercie M. CLERWALL et indique être enthousiasmée par les résultats du Rallye Emploi et par la forte adhésion des jeunes qui y ont participé.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DJS 83 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (252 000 €), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport.

Projet de délibération : 2022 DJS 84

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN déclare que quatre associations du 10^e arrondissement sont concernées par cette délibération :

- L'association Come On Son pour deux projets sportifs mixtes et intergénérationnels ;
- L'association Ngamb'art pour un concours chorégraphique de breakdance et différents styles de hip-hop ;
- L'association L'Aire à Mots pour des stages et ateliers d'écriture et de visites culturelles ;
- L'association Français langue d'accueil pour un projet d'activités sportives à destination des exilés présents dans le 10^e arrondissement.

Mme DUMOULIN explique par ailleurs que l'association Français langue d'accueil collabore avec le Centre Primo-Levi, lieu d'expertise des traumatismes, et que les activités sportives font ainsi partie du processus de reconstruction pour ces jeunes qui ont été violemment éprouvés par l'exil.

Elle ajoute que ce projet vise à la rencontre avec les autres habitants afin de lutter contre la discrimination et qu'il s'agit également d'un enjeu en matière de prévention santé. Elle rapporte que l'association a répondu à un appel à candidatures pour l'utilisation des cours d'écoles et déploie ainsi une séquence basketball en l'école Parmentier.

Mme DUMOULIN conclut en remerciant les élu.e.s de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie Mme DUMOULIN et donne la parole à M. CLERWALL.

M. CLERWALL salue les associations qui développent des activités sportives et culturelles en complément et en extension de leurs activités principales. Il déclare que l'approche transversale qui commence à se dessiner entre le soutien à l'intégration sociale et l'insertion professionnelle d'un côté, et l'accès aux activités culturelles et sportives de l'autre semble très adaptée pour instaurer une pratique sociale qui dédramatise la présence des migrants et qui leur apporte un degré d'apaisement.

Mme CORDEBARD remercie les intervenants et exprime le soutien collectif à la démarche de ces associations qui sont des partenaires précieux pour la Mairie du 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DJS 84 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (28 450 €) à neuf clubs sportifs (dont deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).

Projet de délibération : 2022 DJS 10

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN présente les enjeux de cette délibération qui sont les suivants :

- Inventer de nouvelles politiques publiques répondant à l'urgence de démocratisation et d'émancipation ;
- Sortir le sport du marché et le définancieriser d'un côté, et mettre fin aux inégalités qui persistent selon les revenus, les conditions de travail, le sexe et le lieu d'habitation de l'autre ;
- Le droit d'accès au sport pour toutes et tous qui ne peut être garanti que par la création d'un nouveau service public du sport, et par l'intervention forte de l'État, des collectivités territoriales et des citoyens ;
- Créer les conditions pour que chacune et chacun puisse construire sa vie, libéré.e de toutes les dominations et de développer toutes ses potentialités.

M. GUTTERMANN remercie le travail des associations du 10^e arrondissement réalisé dans le cadre de la signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs, et liste les subventions allouées par la Mairie :

- 16 600 euros pour le CPS10 (Club Populaire et Sportif du 10^e arrondissement) qui propose de l'omnisport dans tous les domaines ainsi qu'un travail avec les associations de migrants ;
- 6 000 euros pour l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul qui développe un travail en direction de la jeunesse particulièrement ;
- 350 euros pour le Club Sportif Lancry ;
- 700 euros pour la Boule du X^{ème} ;
- 800 euros pour l'association sportive du collège Bernard Palissy ;
- 800 euros pour l'association Smash ;
- 1 500 euros pour l'association Tenchi (Aïkido) ;
- 1 000 euros pour l'association E.S.C.A.P.A.D. ;
- 700 euros pour l'association Acrobad qui propose de nombreux créneaux de badminton.

M. GUTTERMANN se satisfait de l'action de la Ville de Paris envers les clubs sportifs de l'arrondissement qui ont beaucoup souffert de la pandémie et de la multiple fermeture de structures. Il rappelle que les Jeux Olympiques

2024 approchent et qu'il est donc important de prévoir les moyens supplémentaires pour les services publics du sport.

M. GUTTERMANN conclut en appelant les élu.e.s à voter cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie M. GUTTERMANN et donne la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN remercie M. GUTTERMANN pour la présentation de cette délibération. Il assure que la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement s'inscrivent dans une volonté de garantir un soutien durable au tissu associatif parisien.

Il conclut en indiquant que le groupe communiste votera pour cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie M. JOUSSELLIN et confirme l'importance de développer le sport populaire.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DJS 10 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif – Subventions d'investissement (173 541 €) à 10 associations et conventions associées.

Projet de délibération : 2022 DVD 55

Rapporteure : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT déclare qu'il s'agit de faire de Paris une ville 100 % cyclable et qu'elle a donc voté le « Plan Vélo » 2021-2026 en novembre 2021.

Elle précise que le succès d'une politique vélo ambitieuse repose sur un triptyque :

- Les pistes cyclables (elle rappelle les portions qui sont en cours dans l'arrondissement sur les grands boulevards, sur la portion La Fayette Sud entre Magenta et le 9^e arrondissement, et prochainement sur la portion Nord entre Magenta et Stalingrad) ;
- Le stationnement (mettre un arceau vélo chaque fois que cela est possible) développé dans la démarche « Embellir » ou via le Budget Participatif ;
- L'accompagnement des usages (communication, sensibilisation et formation).

Mme JOUBERT indique que la présente délibération porte sur ce troisième volet en vue de développer une culture vélo sur l'ensemble du territoire parisien. Il s'agit d'une subvention pour 10 associations pour un montant total de 173 541 euros en investissement.

Elle relate que les associations concernées ont principalement des activités de vélo-école ou d'ateliers d'auto-réparation.

Mme JOUBERT ajoute que dans le 10^e arrondissement, seule l'association Paillettes & Cambouis est concernée, dont l'objectif est de promouvoir l'usage du vélo et l'apprentissage de la mécanique dans une démarche d'économie sociale et solidaire, d'ateliers d'auto-réparation et de recyclerie de cycles. Elle annonce que cette association installe cette année ses activités dans un local de RIVP (Régie Immobilière de la Ville de Paris) situé au 1 rue Robert Blache/6 rue du Terrage, à proximité immédiate du quartier politique de la ville de la Grange-aux-Belles, permettant ainsi de promouvoir la mobilité durable dans ce quartier populaire.

Mme JOUBERT souligne qu'il s'agit d'une association féministe qui utilise la pratique du vélo et la fête comme outil de conscientisation et d'émancipation, et vise à la préservation de l'environnement, à la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain.

Mme JOUBERT se félicite de l'arrivée de cette association dans le 10^e arrondissement et propose aux élu.e.s de voter cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie Mme JOUBERT et donne la parole à M. FORT.

M. FORT souhaite savoir comment les actions portées par ces associations sont communiquées auprès du grand public.

Mme JOUBERT indique qu'elle va se renseigner afin de lui apporter une réponse. Elle ajoute que l'association Paillettes & Cambouis diffuse ses actions de communication via son site internet, lesquelles sont relayées par la Mairie du 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD confirme que la Mairie du 10^e arrondissement communique sur l'ensemble des dispositifs qui sont mis à disposition du public.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DVD 55 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Réseau de chaleur parisien – Classement et définition de la zone développement prioritaire.

Projet de délibération : 2022 DVD 69

Rapporteure : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT explique que cette délibération n'est autre que la suite de ce qui avait déjà été engagé, à savoir d'un côté l'adoption du « Plan Climat Air Énergie Territoire Parisien », et de l'autre le schéma directeur de la chaleur urbaine qu'elle a eu l'occasion d'évoquer lors du Conseil d'arrondissement du 28 septembre 2021.

Mme JOUBERT rappelle que le réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris est le premier réseau de chaleur français et l'un des plus importants au monde. Elle précise que son énergie est aujourd'hui composée à 51% d'énergies renouvelables et que cette part a vocation à grandir de manière très conséquente. Elle ajoute que parmi les 5 900 abonnés du réseau figure l'ensemble des Hôpitaux de Paris, et que ce réseau permet d'éviter chaque année depuis 2016 l'émission de plus de 300 000 tonnes équivalent CO2 par rapport au mode de chauffage individuel classique au gaz.

Mme JOUBERT affirme que le réseau de chaleur est également un levier majeur pour protéger les Parisien.ne.s de la volatilité des prix des énergies, en particulier dans le contexte géopolitique actuel (invasion de l'Ukraine par la Russie) et plus largement de l'inflation. Selon elle, la clé est donc de développer ce réseau de chaleur urbaine en raccordant davantage de personnes. Elle rappelle l'objectif ambitieux qui est d'obtenir 26 % de clients en plus en 2030 et 65 % en 2050.

Mme JOUBERT souhaite ensuite aborder deux grands axes du sujet :

- Définir la zone géographique d'intervention qui fait sens, choisir les zones qui sont pertinentes pour opérer les futurs raccordements (car les opérations sont coûteuses et conséquentes) ;
- Proposer un barème de raccordement avec des prix accessibles.

Mme JOUBERT explique que le classement d'une zone de chaleur consiste à définir une zone géographique appelée « Zone de développement prioritaire », sur laquelle les bâtiments ont l'obligation d'étudier le raccordement au réseau de chaleur et de s'y raccorder s'ils n'apportent pas de solution plus écologique, plus économique, ou si ce raccordement n'est pas techniquement réalisable.

Elle ajoute que les zones ciblées de la Ville de Paris répondent à deux critères :

- La distance du bâtiment à un réseau existant (l'ensemble des parcelles cadastrales dont plus de 50 % de la surface est située à moins de 60 mètres du réseau de chaleur existant sera concerné). Mme JOUBERT cite les principales zones concernées dans le 10^e arrondissement, à savoir la rue La Fayette, Magenta sur sa portion Nord, le faubourg Saint-Martin sur sa portion Nord, le boulevard de Strasbourg, l'avenue Parmentier, la rue des Écluses Saint-Martin, la rue Vicq d'Azir, la rue Louis Blanc, la rue Saint-Vincent-de-Paul et le haut de la rue d'Hauteville ;
- La puissance du chauffage nécessaire au bâtiment concerné, qu'elle propose de fixer à 100 kW, ce qui équivaut à des bâtiments de minimum quinze logements.

Mme JOUBERT déclare que le coût du raccordement est prohibitif s'il n'est pas accompagné et aidé (de deux à trois mille euros pour un raccordement au gaz, contre plusieurs centaines de milliers d'euros pour le raccordement au réseau de chaleur urbain). Le barème défini qu'elle propose rend les tarifs beaucoup plus accessibles grâce au système de subventions de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et de la région. Mme JOUBERT donne à ce titre l'exemple d'une copropriété de cent logements qui ne paiera que sept mille euros pour le raccordement, contre quatorze à quatre-vingt-six mille euros sans accompagnement par ce dispositif.

Mme JOUBERT annonce qu'une évaluation du dispositif de classement présenté lors du présent Conseil d'arrondissement sera menée par la Ville de Paris tous les trois ans, et à minima lors de la première année de concession. Elle ajoute qu'elle souhaite raccorder une centaine de bâtiments par an via ce système de classement.

Mme JOUBERT demande aux élu.e.s de bien vouloir voter cette délibération qu'elle juge importante pour le climat, et qui prend en compte le coût que suppose la transition énergétique pour les concitoyen.ne.s.

Mme CORDEBARD remercie Mme JOUBERT et donne la parole à M. RAIFAUD.

M. RAIFAUD affirme que le réseau de chaleur urbain constitue la meilleure source de chauffage pour répondre à la fois aux enjeux climatiques et protéger le pouvoir d'achat des ménages. Il se questionne toutefois sur la façon dont est créée la chaleur utilisée dans ces réseaux et affirme qu'elle provient en grande partie des incinérateurs de déchets.

M. RAIFAUD trouve ce système tout à fait vertueux, mais pense que la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) devrait utiliser plus largement la géothermie, car il ne faudrait pas que l'approvisionnement en chaleur soit un frein à la réduction des déchets, qui est également un objectif de la transition écologique.

M. RAIFAUD suggère donc ardemment de travailler vers le raccordement du réseau de chaleur à la géothermie et indique qu'il votera favorablement à cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie M. RAIFAUD et donne la parole à M. DELPLANQUE.

M. DELPLANQUE estime que ce réseau de chaleur peut avoir un véritable impact pour atteindre la neutralité carbone, en développant d'un côté les projets basés sur des énergies renouvelables, et en y raccordant de l'autre de nouveaux bâtiments, en priorité ceux chauffés au fuel et au gaz, qu'il s'agisse d'équipements publics ou de logements du parc social comme privé.

Dans le contexte de crise énergétique actuel, M. DELPLANQUE précise que ce projet a également un véritable intérêt pour limiter la hausse des prix de l'énergie auprès du consommateur, et déclare que la transition énergétique est autant un combat écologique qu'un combat social.

Il rappelle que 20% des français sont dans une situation de précarité énergétique selon l'ADEME, et précise que cela ne concerne pas que les particuliers, mais également le 10^e arrondissement, comme cela a été expliqué en début du présent Conseil lors de l'évocation du budget supplémentaire. Par ailleurs, cette hausse du prix de l'énergie n'a pas permis à l'animation locale et culturelle de profiter du report du BS, ce qui signifie que cette hausse diminue autant les moyens d'actions du 10^e arrondissement que ceux de ses habitants.

C'est pourquoi M. DELPLANQUE soutient pleinement les opérations qui permettront de maîtriser les charges de la collectivité et de ses habitants tout en agissant pour le climat.

Il conclut en indiquant qu'il votera très favorablement pour cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie les intervenants et indique qu'il faut continuer de soutenir la CPCU et les nouveaux raccordements.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DVD 69 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Projet de délibération : 2022 DLH 148

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN indique devoir mettre en œuvre ce plan en conformité avec la loi ELAN, mais il précise que le chantier ne sera pas si vaste, car la plupart des demandes de cette loi ont déjà été mises en place grâce à la majorité municipale depuis 2021, telles que :

- Le maillage des territoires par des points d'information des demandeurs dans toutes les mairies d'arrondissement ;
- La cotation mise en place dès 2014 dans le 10^e arrondissement, qui fut un territoire d'expérimentation ;
- La location choisie avec le dispositif LOC'annonces ;
- La mise en place depuis 2012 de filières spécifiques pour les publics prioritaires ;
- L'accord collectif changé en dispositif « Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires » par la conférence du logement de 2021.

M. JOUSSELLIN estime cependant qu'il faut encore trouver un meilleur parcours usagers et un meilleur accompagnement. Il indique travailler sur ce sujet depuis plusieurs mois en collaboration avec la DLH (Direction du Logement et de l'Habitat) ainsi qu'avec Mme Célia MELON de la DGS (Direction Générale des Services).

M. JOUSSELLIN suggère ensuite de faire évoluer la cotation afin qu'elle s'adapte mieux aux situations d'urgence, et cite des exemples d'actions à mener :

- Faire de Paris une ville exemplaire en matière d'écologie. Dans ce cadre, il pense que la lutte pour rapprocher les demandeurs de leur lieu de travail est un enjeu majeur ;
- Faire de Paris une ville exemplaire en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Paris doit être la première ville féministe ;
- Prendre en compte de façon plus importante les violences intrafamiliales et ne plus rendre obligatoire le dépôt de plainte ;
- Prendre en compte les familles monoparentales qui rencontrent des difficultés pour se loger dans Paris avec un seul salaire.

M. JOUSSELLIN estime par ailleurs que la transparence est une exigence démocratique vitale pour que les demandeurs n'aient pas l'impression d'être oubliés, et déclare à ce titre travailler depuis deux ans sur l'ouverture de la Commission Logement. Il ajoute que ce plan sera discuté avec l'ensemble des acteurs de la Ville de Paris, des associations de locataires, des bailleurs et des mairies d'arrondissement, et qu'il sera présenté au premier trimestre 2023.

M. JOUSSELLIN déclare ensuite se réjouir que l'État oblige les communes à plus de transparence dans l'attribution des logements sociaux mais regrette qu'il ne mette pas autant de dynamisme dans leur création, qui a diminué de 30% lors du dernier quinquennat.

Il termine son discours en déplorant qu'il n'y ait plus de Ministre du Logement depuis la constitution du gouvernement dirigé par Mme BORNE depuis le 20 mai 2022. Il confirme à ce titre qu'il souhaite créer 1 500 nouveaux logements sociaux dans la mandature et remercie l'assemblée.

Mme CORDEBARD remercie M. JOUSSELLIN et donne la parole à Mme JOUBERT.

Mme JOUBERT remercie M. JOUSSELLIN pour sa présentation qu'elle trouve très pédagogique et salue le travail des équipes qui collaborent de façon transparente, humaine et en proximité avec les demandeurs.

Mme JOUBERT confirme que la question du logement social est une préoccupation majeure pour la Ville de Paris, qui doit rester un espace de mixité et permettre aux petits revenus de rester au cœur de la capitale. Elle rappelle l'objectif d'atteindre 25 % de logements sociaux d'ici 2025 et estime qu'il s'agit là d'un objectif ambitieux eu égard des pourcentages présentés par ailleurs.

Mme JOUBERT fait référence à la mise en conformité à la loi ELAN qui démontre que la Ville de Paris était précurseur, une grande partie des dispositifs législatifs ayant déjà été mis en place en l'absence même d'obligation légale.

Mme JOUBERT revient ensuite sur le dispositif LOC'annonces qui rencontre un succès grandissant depuis trois ans, avec une hausse de 11% de consultation du site ce qui est, selon elle, signe que les outils mis en place permettent de répondre aux besoins des usagers.

Mme JOUBERT déclare ensuite que ce plan permet :

- D'adapter les services de l'administration pour plus de fluidité et de transparence, en communiquant notamment sur le délai d'attente par typologie de logement et par secteur ;
- De favoriser et de faciliter les mutations internes, en accompagnant les bénéficiaires qui sont demandeurs dans le parc parisien (environ 25 %) ;
- De définir les critères d'extrême urgence du dispositif « Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires », ce qui permettra de cibler plus précisément les personnes qui n'ont pas de logement, qui sont en hébergement ou en logement précaire, qui ont des problèmes de santé graves, les nécessités d'intervention pour la protection de l'enfance, les expulsions en cours et les cas de DALO (Droit Au Logement Opposable) depuis au moins huit ans.

Mme JOUBERT conclut en indiquant qu'elle votera cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie Mme JOUBERT et donne la parole à Mme SCHERER.

Mme SCHERER se félicite de ce plan et du fait que l'essentiel des mesures sont effectives depuis un certain nombre d'années.

Siégeant à la Commission Logement depuis le début du mandat, elle tient à souligner plusieurs points du plan :

- Point numéro 6 : Mme SCHERER trouve qu'il est innovant d'informer le demandeur des délais moyens d'attente en fonction du secteur géographique sur lequel il se positionne, ce qui permet, le cas échéant, de l'aider à élargir sa demande. Cependant, elle constate que le label ARRP (« Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires ») permet en effet de prioriser les publics les plus fragiles, mais qu'il manque d'une obligation de moyens donnée aux partenaires que sont l'État et la Ville de Paris ;
- Point numéro 10 : Mme SCHERER confirme que le pourcentage des logements disponibles au titre des mutations internes est connu, mais elle regrette de ne pas savoir combien de personnes sont dans cette situation ni combien de bailleurs parviennent à les accompagner ;
- Point numéro 13 : Mme SCHERER revient sur le dispositif LOC'annonces et entend que le nombre de demandeurs a fortement augmenté mais souhaiterait savoir combien de dossiers ont abouti. Elle trouve en effet dommage de ne pas avoir connaissance de ces données, car elle estime qu'être en capacité d'évaluer chacune des mesures permettrait d'adapter et d'améliorer le dispositif.

Mme SCHERER juge que la vraie difficulté de ce plan est l'inéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux. Elle relate qu'au 1^{er} janvier 2021, il existait 5,2 millions de logements pour le parc social, que 2,2 millions de ménages étaient en attente d'un logement, que 4 millions étaient mal logés et que 300 000 étaient sans abri.

Elle déclare qu'en début 2022, l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) affirmait que les agréments pour 2021 (autorisations de construction et de financement pour les années à venir) étaient au nombre de 95 000 unités au niveau national, ce qui est bien inférieur aux pics atteints en 2016 par exemple, alors que pour cette année-là, l'objectif était de 120 000 constructions.

Elle fait référence aux dires du Président de la fédération des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), qui a déclaré que le nombre des livraisons était encore plus faible, étant estimé entre 80 à 85 000.

Mme SCHERER conclut en expliquant qu'à ses yeux, l'intérêt essentiel de ce plan est de redéfinir de manière collective le système de cotation, et soutient à ce titre M. JOUSSELLIN dans toutes les démarches qu'il a proposées. Elle estime en effet qu'il y a un manque de finesse d'intervention sur l'ensemble des dossiers défendus au sein de l'ensemble des commissions.

Elle invite les élu.e.s à voter pour cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie Mme SCHERER et redonne la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN confirme que l'élaboration du plan n'en est qu'à ses débuts et convie tous les élu.e.s à collaborer collectivement au système de cotation, et en particulier Mesdames CHIUSANO, DUMOULIN et SCHERER ainsi que M. FORT, qui ont une certaine expérience étant donné qu'ils siègent à la Commission Logement.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération DLH 148 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Vente à AXIMO d'un lot de copropriété au 24 avenue Claude Vellefaux/ 13 rue Jean et Marie Moinon (10^e).

Projet de délibération : 2022 DU 92

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN paraphrase Neil Armstrong en déclarant que cette délibération représente un petit pas pour le logement dans le 10^e arrondissement mais un grand pas politique.

Il acte en effet la préemption d'un logement par décision du 12 avril 2022 sur un lot de copropriété correspondant à un local à usage mixte d'habitation et activités au prix de 225 000 euros.

Il explique que ce lot a été préempté en vue de réaliser un logement locatif social comportant une partie atelier, et qu'il a été décidé d'en confier la gestion à AXIMO, bailleur connu pour son efficacité dans sa gestion de logements sociaux dans le diffus.

M. JOUSSELLIN estime que cette délibération permet un pas politique gigantesque, puisque ce logement est localisé dans un quartier en lutte depuis de nombreuses années contre la spéculation immobilière (rue Jean et Marie Moinon). Il rappelle la volonté collective que le quartier garde son âme, celle d'un quartier qui promeut une diversité artisanale et artistique

Il ajoute que cette délibération est le symbole que la lutte coordonnée des habitant.e.s fonctionne et que la majorité municipale dans sa diversité est au travail pour trouver des solutions.

Selon lui, cette délibération est également le symbole des actions menées depuis deux ans, à savoir :

- Le vote au Budget Participatif du projet déposé par les habitants en septembre 2021 ;
- Les quatre millions d'euros débloqués par la Ville de Paris pour le quartier dans le cadre du budget 2022 ;
- La révision du règlement des changements d'usage de locaux commerciaux voté en novembre 2021 ;
- Le local commercial situé au 19 rue du Chalet préempté en avril 2022 ;
- Et la création prochaine de la Foncière Paris Commerces qui permettra de préempter des baux commerciaux.

M. JOUSSELLIN rappelle que le quartier a été réhabilité avec les fonds publics dans les années 1990, et assure qu'il est hors de question de le laisser aujourd'hui en proie aux appétits spéculatifs de quelques-uns.

Mme CORDEBARD donne la parole à M. BONNIER.

M. BONNIER déclare qu'il s'agit d'une délibération importante car elle illustre l'action déterminée menée par la Ville de Paris pour créer du logement social dans un contexte particulièrement contraint sur le plan foncier qui ne permet pas de construire à hauteur des besoins.

Il rappelle que :

- 6 000 demandeurs de logement social sont en attente dans le 10^e arrondissement, dont certains depuis plusieurs années ;
- 70 % des Parisien.ne.s sont éligibles à un logement social. Ce dispositif ne concerne donc pas que les plus précaires, mais bien l'ensemble de la population ;

- Le coût du logement est le premier motif du départ des Parisien.ne.s en banlieues ou en provinces, notamment quand ils sont en famille.

M. BONNIER assure que la majorité municipale agit concrètement au quotidien pour que chacun puisse vivre à Paris quels que soient ses revenus ou sa situation socioprofessionnelle, et pour que la Ville et l'arrondissement ne se transforment pas en « ghettos de riches ».

Il revient sur l'engagement de créer 1 500 logements supplémentaires au cours de la mandature pour atteindre les objectifs de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et estime se rapprocher de cet objectif grâce à l'impulsion de M. JOUSSELLIN.

Il rebondit également sur les propos de ce dernier et confirme la volonté de conserver l'âme du quartier Sainte-Marthe afin d'éviter sa gentrification, de lutter contre la spéculation immobilière et de contrarier la loi naturelle du marché qui provoque l'éviction des classes populaires, et en l'occurrence des artisans et des artistes quand elle s'applique sans régulation.

M. BONNIER souligne que c'est dans cet objectif que les habitants du quartier ont voté le projet au Budget Participatif en faveur de la diversité commerciale boulevard de Strasbourg, et pour la préservation de l'artisanat et de l'art à Sainte-Marthe.

Il détaille que le Budget Participatif a largement été mobilisé pour deux millions d'euros, dont la moitié pourrait être allouée au quartier de Sainte-Marthe. Il ajoute par ailleurs que le Conseil de Paris a débloqué quatre millions d'euros (notamment grâce à M. SIMONDON) qui vont permettre d'alimenter ce fonds.

Enfin, M. BONNIER fait part d'un rendez-vous important qui se tiendra à la rentrée 2022, à savoir la troisième étape de la révision du PLU, qui permettra d'approfondir et de préciser les objectifs pour le quartier, en dialogue avec les habitants.

M. BONNIER conclut qu'il votera cette délibération avec beaucoup d'enthousiasme.

Mme CORDEBARD donne la parole à Mme VASA.

Mme VASA remercie les intervenants du groupe de travail et salue cette excellente nouvelle. Elle souhaiterait qu'il existe plus d'initiatives de ce genre et plus d'usages mixtes.

Mme VASA se remémore par ailleurs les décorations de façade réalisées en début de mandat sur la Maison du Puisatier (à l'angle des rues Aqueduc et La Fayette) par des collectifs d'artistes qui sollicitent ce type d'ateliers.

Elle conclut en souhaitant à la collectivité de futures acquisitions pour l'avenir.

Mme CORDEBARD remercie Mme VASA et donne la parole à M. DELPLANQUE.

M. DELPLANQUE retient que la majorité est unie et mobilisée pour atteindre deux objectifs :

- Atteindre 25 % de logements sociaux dans le 10^e arrondissement ;
- Préserver le quartier artisanal et artistique de Sainte-Marthe.

Il trouve très positif que la présente délibération permette de répondre simultanément à ces deux objectifs.

Mme CORDEBARD trouve que cette mobilisation collective est un moteur puissant et donnera du rapport de force au promoteur principal du quartier qui maintient sa non-volonté de revendre.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération DU 92 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Dénomination de trois ouvrages du canal Saint-Martin (10^e).

Projet de délibération : 2022 DU 118

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN présente la délibération qui s'inscrit dans le cadre de la célébration des deux cents ans de la pose de la première pierre du canal Saint-Martin en mai 2022.

Il rappelle que la délégation Mémoire a pris une part importante dans cette célébration :

- Inauguration du belvédère Claude-Gérard Marcus en date du 19 mai 2022 ;
- Exposition sur les deux cents ans du canal Saint-Martin, visitée en compagnie de Mme la Maire et de Mme PATRICE en date du 13 juin 2022, et visible sur les grilles du canal Saint-Martin jusqu'au 23 juin 2022 ;
- Exposition qui pourrait avoir lieu à l'automne 2022 sur les grilles du jardin Villemin, sur la relation qui lie le canal Saint-Martin au cinéma.

M. JOUSSELLIN rapporte que le canal a une longue histoire avec le cinéma et précise que la présente délibération met en œuvre un vœu de la majorité municipale, porté par Mme la Maire du 10^e arrondissement au Conseil de Paris au mois de mars 2022. Il a ainsi été décidé de renommer les ponts et passerelles du canal Saint-Martin par des noms de comédiennes afin de faire vivre la mémoire des femmes, exigence qu'il partage avec Mme la Maire et Mme PATRICE. En second lieu, M. JOUSSELLIN, souhaite également faire vivre la mémoire de la culture.

M. JOUSSELLIN présente ainsi les nouvelles dénominations :

- L'actuel Pont Dieu prendra le nom de Pont Arletty, la célèbre comédienne du film « Hôtel du Nord » de Marcel Carné en 1938, et dont l'action se passe en grande partie sur le canal Saint-Martin. Cela fera écho à la Commémoration en juillet 2022 des trente ans de la mort d'Arletty ;
- Le pont qui relie le Quai de Jemmapes au Quai de Valmy à hauteur de la rue Louis Blanc prendra le nom de Maria Casarès, figure majeure de la troupe du TNP (Théâtre National Populaire) de Jean Villard. Cela sera également l'occasion de célébrer un couple mythique de la culture du 20^e siècle, puisque l'actrice fut la compagne d'Albert Camus ;
- Enfin, le pont au niveau de la rue Richerand prendra le nom d'Emmanuelle Riva, comédienne du film « Hiroshima mon amour » décédée en 2017.

M. JOUSSELLIN précise qu'il reste encore six ponts à renommer et que toutes les idées seront les bienvenues. Il invite à voter cette délibération et remercie le cabinet de Mme PATRICE ainsi que les collaborateurs Mémoire et Culture de la Mairie du 10^e arrondissement pour leur important travail, lequel a permis de mettre en œuvre ce vœu en un temps record.

Mme CORDEBARD remercie M. JOUSSELLIN et donne la parole à M. FORT.

M. FORT fait allusion à la nostalgie, à la rêverie et aux souvenirs qui se rapportent à ces figures emblématiques du cinéma et du théâtre, mais il évoque aussi le fonctionnement des écluses et les péniches du canal Saint-Martin, symboles du 10^e arrondissement. Il estime que ce projet rend donc hommage à ces figures féminines, mais aussi à l'identité culturelle et artistique de l'arrondissement et déclare qu'il votera en faveur de cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie M. FORT et donne la parole à Mme CHIUSANO.

Mme CHIUSANO se réjouit que ce vœu se concrétise suite à l'avis favorable de la Commission de Dénomination des Voies, Places, Espaces Verts et Équipements Publics Municipaux. Elle déclare que cette dénomination permet de donner une identité à des passerelles qui aujourd'hui sont anonymes alors même qu'elles sont emblématiques, comme en témoigne le nouveau logo de la mairie du 10^e arrondissement.

Mme CHIUSANO y voit un hommage au cinéma et au théâtre français des années trente, dont l'arrondissement reste un décor privilégié. Elle salue, au nom du Groupe Paris en Commun, l'hommage rendu à ces trois illustres femmes et considère qu'une nouvelle histoire du canal s'ouvre avec elles.

Mme CHIUSANO pense que donner leurs noms est une mise en lumière de la mémoire des femmes, laquelle reste oubliée ou trop peu visible dans les espaces publics. Elle déclare s'afférer activement à cette cause, notamment grâce au travail autour de la Mémoire coordonné par Mme PATRICE auprès de Mme Anne HIDALGO. Mme CHIUSANO estime que la Ville de Paris doit être féministe, et que davantage de rues, de places et de squares doivent porter des noms de femmes, qu'elles soient artistes, scientifiques, intellectuelles, sportives ou militantes.

Pour conclure, Mme CHIUSANO assure que la dénomination féminine des lieux constitue un levier pour une plus grande mixité dans la Ville, et donc un levier pour l'égalité.

Elle ajoute que des parcours thématiques permettront bientôt de découvrir à travers Paris le visage de ces femmes trop souvent méconnues, même lorsqu'elles sont pionnières dans leur domaine de mobilisation. Elle termine en précisant qu'elle votera cette délibération pour concrétiser ce pari féministe qui guide son action au quotidien.

Mme CORDEBARD remercie Mme PATRICE d'avoir porté avec elle ce vœu au Conseil de Paris et voit dans cette délibération l'opportunité de laisser une trace de leur engagement.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération DU 118 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (395 975 €), conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

Projet de délibération : 2022 DAC 32

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE évoque les subventions accordées à deux théâtres privés du 10^e arrondissement :

- 20 655 euros pour le théâtre de la Renaissance ;
- 8 262 euros pour le théâtre du Splendid.

Par ces apports, Mme PATRICE indique que la Ville de Paris soutient une partie des travaux de rénovation de ces deux théâtres, et principalement celle de leur système de sécurité.

Elle précise que ces subventions s'inscrivent dans le cadre d'une convention établie de longue date entre l'État, l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP) et la Ville de Paris, en vue de veiller à l'entretien des bâtiments et à la mise aux normes des salles et structures scéniques. Cette convention permet ainsi de sauvegarder ce patrimoine foncier culturel et d'assurer un meilleur accueil des publics.

Mme PATRICE ajoute qu'une Commission composée des trois parties citées ci-dessus permet chaque année de répartir une enveloppe dédiée selon les besoins présentés.

Mme PATRICE profite de cette délibération pour annoncer le lancement à la rentrée 2022 du Pass Culture 10e, dont bon nombre d'acteurs culturels du 10^e arrondissement sont d'ores-et-déjà partenaires. Elle précise que ce projet figurait dans le programme de mandature et se félicite qu'il soit mis en œuvre dès à présent. Elle explique que ce Pass se présentera sous forme de carte et qu'il sera adressé aux personnes qui vivent et travaillent dans le 10^e arrondissement et qui en feront la demande via un formulaire d'adhésion dédié accessible sur le site internet de la Mairie, ou à partir de flyers papier qui vont bientôt circuler. Mme PATRICE ajoute que le Pass vise à mieux faire connaître la vie culturelle du 10^e arrondissement, tout en offrant à celles et ceux qui y vivent au quotidien l'accès privilégié à de nombreux événements. Les adhérent.e.s à ce Pass pourront par ailleurs bénéficier d'avantages tarifaires sur certains spectacles.

Mme PATRICE pense que l'accès à la culture pour toutes et tous est essentielle et déclare que des offres seront présentées en ce sens. Elle souhaite également que le Pass offre chaque mois à ses détenteurs des propositions inédites et singulières ainsi que des accès rares (*exemples : découvrir les coulisses d'un théâtre, discuter avec les professionnels, découvrir les métiers de l'envers du décor, découvrir le savoir-faire d'un artisan au cœur de son atelier, visiter de lieux cachés ou méconnus, etc.*).

Mme PATRICE annonce également que les offres du Pass vont évoluer régulièrement au gré des propositions des différents acteurs culturels de l'arrondissement. Elle précise qu'une lettre d'information numérique mensuelle appelée « Culture Dix » vient d'être lancée, et relatera chaque mois les nouvelles propositions offertes aux détenteurs du Pass via le site internet de la Mairie du 10^e arrondissement. Elle invite le plus grand nombre à s'y abonner.

Mme PATRICE déclare enfin compter sur les élu.e.s pour faire connaître ce Pass et pour le faire vivre auprès du plus grand nombre. Elle ajoute que le forum des associations diffusera également l'information. Elle conclut en

remerciant les équipes qui ont travaillé à l'élaboration de ce dispositif, ainsi que le service Communication de la Mairie du 10^e arrondissement qui participe grandement à favoriser son développement.

Mme PATRICE invite l'assemblée à voter allègrement pour la présente délibération.

Mme CORDEBARD remercie Mme PATRICE et donne la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN déclare que le 10^e arrondissement est celui des théâtres et pense qu'il est important de participer à leurs vies en finançant des travaux en leurs seins. Il passe ensuite en revue les différents théâtres de l'arrondissement et fait référence à la crise sanitaire qui a, selon lui, rappeler l'importance de la puissance publique dans la vie culturelle. Il estime que sans les aides d'urgence de la Ville de Paris, bon nombre de théâtres parisiens n'auraient pas pu survivre.

M. JOUSSELLIN se réjouit de la vie culturelle retrouvée au sein de l'arrondissement grâce à la volonté et au travail des acteurs associatifs, mais aussi au soutien constant apporté par Mme la Maire et Mme PATRICE, qu'il remercie. Il déclare que les événements emblématiques de l'arrondissement retrouvent également leur ampleur habituelle, comme ce fut le cas il y a quelques semaines du Printemps des Rues et, il l'espère, comme cela sera le cas des Voix sur Berges le dimanche 26 juin 2022.

M. JOUSSELLIN indique voter en faveur de cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie les intervenants et s'engage à faire en sorte que le lancement du PASS Culture 10^e soit une réussite populaire, car elle pense que cela mènera les personnes à découvrir les richesses culturelles du 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération DAC 32 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (10 000 €) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle « Les Ateliers Médicis » pour le projet d'exposition sur le Pont Saint-Ange (10^e/18^e).

Projet de délibération : 2022 DAC 207

Rapporteure : Laurence PATRICE

Mme PATRICE indique que la délibération concerne la prochaine exposition du Pont Saint-Ange, dont le vernissage a lieu le samedi 25 juin 2022 à 10h30. Elle invite les élu.e.s à l'y retrouver. Elle explique que cette exposition des Ateliers Médicis intitulée « Regards du Grand Paris » sera sur les grilles du pont Saint-Ange pendant trois mois, soit jusqu'au 23 septembre 2022. Elle précise que cette manifestation s'inscrit dans un déploiement d'expositions de grande ampleur, puisque plusieurs expositions sur le même thème se dérouleront dans d'autres lieux de Paris et de la métropole. Elle ajoute que cette exposition permet aux Ateliers Médicis de faire un point d'étape à mi-parcours du projet qu'elle a prévu sur dix ans. En effet, « Regards du Grand Paris » a été lancée en 2016 et vise à mettre en valeur les mutations du Grand Paris sur cette longue période. Elle permet également de croiser les regards de nombreux photographes confirmés ou émergents sur la Ville.

Mme PATRICE fait ensuite un focus sur le pont Saint-Ange où, depuis l'été 2019, une nouvelle exposition est installée tous les trois à quatre mois de part et d'autre de ses grilles (côté 10^e et 18^e arrondissements). Elle indique que la programmation est décidée collectivement par les élu.e.s en charge de la Culture des deux arrondissements, en lien avec le Bureau des Arts Visuels de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville. Elle déclare qu'en vue d'élargir la diversité des visions artistiques, les choix se font parmi les propositions de différents partenaires pré-identifiés, tels que l'Institut des Cultures d'Islam, le Collectif Fetart, le BAL ou encore la Maison de la Poésie.

Mme PATRICE explique ensuite que cinquante-quatre panneaux d'exposition ont été créés dans le cadre de l'opération de rénovation de la promenade urbaine Barbès-Stalingrad, et qu'ils permettent d'ouvrir une autre perspective sur ce pont, qui est un lieu dense et très fréquenté par les piétons.

Elle rappelle que l'enjeu de l'art dans l'espace public est de capter l'œil, de surprendre et de saisir l'individu au cœur de son quotidien. Il lui semble donc important d'offrir ces respirations artistiques au grand public, notamment dans les quartiers populaires.

Mme PATRICE émet le souhait de continuer à travailler sur ce type de proposition et de les développer dans divers lieux du 10^e arrondissement. Elle rappelle à ce titre avoir installé l'exposition de Marvin Bonheur pour la première fois au printemps 2022 sur les grilles hautes du TEP de la Grange-aux-Belles, initialement exposée sur les grilles du jardin Villemin.

Mme PATRICE annonce que l'exposition d'un photographe portraitiste aura lieu à la rentrée sur la place Jan-Karski avec le soutien de l'association « Défense d'éléphant », comme l'avait évoqué M. JOUSSELLIN plus en avant dans la séance. Elle termine en précisant que les grilles du jardin Villemin font l'objet d'une forte demande, et que la programmation se succède sans discontinuer jusqu'à la fin de l'année 2022, avec notamment l'exposition relative au canal Saint-Martin, mais aussi celle sur les Jeux Olympiques féminins de 1923, réalisée dans le cadre des olympiades culturelles.

Mme PATRICE invite les élu.e.s à voter cette délibération avec enthousiasme.

Mme CORDEBARD remercie Mme PATRICE et donne la parole à M. JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN déplore que la culture soit trop souvent réduite à la condition d'une marchandise sans âme alors qu'elle devrait être au cœur des projets progressistes d'émancipation collective. Il pense que c'est pour cette raison qu'il faut faire vivre la culture chaque fois que cela est possible, en particulier dans l'espace public, et lui redonner sa place en lui allouant les moyens dont elle a besoin.

M. JOUSSELLIN suggère que l'État et l'ensemble des collectivités territoriales s'engagent en ce sens pour que la population ait accès à des projets culturels et artistiques riches et variés, autant dans leur contenu que dans le public auquel il s'adresse. Il cite par exemple la Fresque Peinte de la Grange-aux-Belles en hommage à l'artiste décédé Népal, à laquelle les enfants du quartier ont pu en partie participer. Il fait également référence à deux fresques qui ont été proposées par l'artiste Franck Duval, une à côté de l'école Saint-Maur, et l'autre Cité du Wauxhall.

M. JOUSSELLIN pense que cet engagement dans la vie culturelle locale fait que le 10^e arrondissement n'est pas juste un lieu de passage ou un lieu dortoir, mais bien un lieu de vie qu'il fait bon d'arpenter au quotidien. Il déclare qu'il votera évidemment cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie Mme PATRICE et confirme qu'elle va continuer à collaborer avec elle pour élargir la diffusion de l'art dans l'espace public.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération DAC 207 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (3 735 031 €) à 8 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 14 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et 1 volet protection de l'enfance.

Projet de délibération : 2022 DSOL 24

Rapporteure : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER relate qu'en juillet 1996, la Ville de Paris, l'État et la RATP signaient pour la première fois une convention tripartite, afin de formaliser le dispositif des ESI (Espaces Solidarités Insertion), réseaux d'accueil de jour parisiens destinés à recevoir de manière inconditionnelle les grands exclus.

Mme SCHERER précise que l'application et le suivi de cette convention est assuré par un Comité tripartite. Elle ajoute que cette convention a été renouvelée depuis, fixant les modalités de fonctionnement et de financement du dispositif. Ainsi, la convention prévoit désormais une participation paritaire de l'État et de la Ville de Paris aux dépenses de fonctionnement des établissements, ainsi qu'une participation de la RATP pour les dépenses

d'investissement et d'équipements. Mme SCHERER indique que des conventions bilatérales existent par ailleurs entre la Ville et chaque gestionnaire, afin de les décliner de façon opérationnelle.

Mme SCHERER déclare que les ESI sont devenus des acteurs essentiels dans le maillage des territoires en termes de prise en charge de l'urgence sociale, et que le réseau s'est développé en cohérence avec les objectifs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Elle précise que ce réseau a permis de développer l'offre et les prestations des ESI, notamment par la promotion des consultations juridiques et de santé.

Mme SCHERER informe qu'en 2021, le dispositif a globalement comptabilisé plus de 360 000 passages d'usagers, 48 000 douches, plus de 16 000 lessives, environ 9 600 consultations médicales et paramédicales, et près de 18 000 entretiens sociaux formalisés. Elle relate que seize accueils de jour sont aujourd'hui labellisés ESI, dont trois dédiés spécifiquement aux familles. Elle déclare que le 10^e arrondissement possède deux ESI : « Chez M. Vincent » géré par les Captifs La Libération rue de Rocroy, et la Boutique Solidarité Bichat « La Maison dans la Rue » porté par Emmaüs. Mme SCHERER détaille que ces deux ESI disposent de deux douches et de trois lave-linge et sèche-linge, et tient à signaler que les équipements sont en cours de remplacement grâce au Budget Participatif 2021.

Mme SCHERER ajoute que l'ensemble des ESI est ouvert au public tous les jours du lundi au vendredi, avec des après-midis banalisés pour des activités spécifiques (permanences juridiques, consultations médicales et parfois ateliers socio-éducatifs).

Enfin, Mme SCHERER annonce qu'un peu plus de 9 ETP (Équivalent Temps Plein) sont mobilisés sur chacun de ces établissements et souligne la difficulté que rencontre l'ensemble des structures sociales pour embaucher des travailleurs sociaux.

Elle conclut en indiquant que les subventions demandées par les deux structures sont reconduites à hauteur respectivement de 200 060 euros pour Emmaüs et de 203 677 euros pour Les Captifs, puis elle invite les élu.e.s à voter cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie Mme SCHERER et donne la parole à Mme DUMOULIN.

Mme DUMOULIN remercie Mme SCHERER pour sa présentation et déclare qu'elle tenait à ce que cette délibération soit présentée publiquement lors du présent Conseil d'arrondissement. Selon elle, les ESI répondent à des besoins concrets et quotidiens et sont une dimension essentielle de l'accompagnement aux droits dans toute sa diversité.

Mme CORDEBARD remercie les intervenantes et indique que les ESI sont des acteurs essentiels de la cohésion sociale de la Ville de Paris. Elle constate à quel point ils sont aujourd'hui en difficulté au vue de l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes en très grande difficulté et pense qu'ils contribuent à produire du projet d'avenir pour chacune de ces personnes.

Mme CORDEBARD remercie à nouveau Mme SCHERER pour le travail qu'elle accomplit sur ce sujet dans le 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération DSOL 24 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (158 500 €) et conventions avec cinq associations au titre des espaces de proximité et pour la mise en œuvre d'actions d'animations de la vie sociale dans les 10^e, 13^e, 14^e et 15^e.

Projet de délibération : 2022 DSOL 32

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER propose d'accorder son soutien à trois nouveaux espaces de proximité dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2022-2024, à savoir :

- La Maison du Canal située rue Louis-Blanc au cœur de la Grange-aux-Belles, acteur de l'économie sociale et solidaire conventionné « Entreprise d'Insertion » depuis 2011. Elle dispose notamment d'une librairie solidaire, lieu d'échanges, de lectures et de vente de livres d'occasion. Forte de son ancrage territorial et

suite au départ de l'ATF et à l'arrêt d'activités de proximité, elle a souhaité créer une structure d'accueil et d'accompagnement des habitants de la Grange-aux-Belles. Celle-ci proposera des permanences d'aide aux démarches et d'accès au droit, des ateliers sociolinguistiques et numériques et des activités parents-enfants. La Maison du Canal a initié en parallèle une démarche de labellisation « Espace de Vie Sociale » auprès de la CAF de Paris, afin d'obtenir un financement à la hauteur de ce projet, essentiel pour le quartier.

- Le Moulin dans le 14^e arrondissement ;
- Entraide & Savoirs Necker-Falguière dans le 15^e arrondissement.
- Ainsi que deux associations pour la mise en œuvre d'actions d'animation de la vie sociale dans le cadre de conventions annuelles.

Mme SCHERER ajoute que l'ensemble de ces associations propose des actions à destination des familles et des habitants, des outils d'accompagnement et des journées de mobilisation adaptées aux territoires concernés.

Mme SCHERER rappelle ce qu'est un « Espace de Vie Sociale » tel que défini par la CAF : « *Lieu qui doit être géré par une association qui développe des actions à visée collective, privilégiant une dynamique locale, diversifiée, intergénérationnelle, ouverte à tous, menée tout au long de l'année, suscitant la prise d'initiative et la participation des habitants* ».

Mme CORDEBARD remercie Mme SCHERER et donne la parole à M. ALGRAIN.

M. ALGRAIN salue la présence de la Présidente de la régie de quartier qui a attendu tard le passage de cette délibération et signale l'extraordinaire travail qui est réalisé par ses équipes et notamment son Directeur.

Il rappelle que la régie de quartier a un rôle parfaitement identifié depuis plusieurs années et s'estime chanceux que cette dernière ne se contente pas de produire ce pour quoi elle est constituée, mais qu'elle demeure dans une écoute absolument attentive des difficultés de cet endroit (la Grange-aux-Belles), et se donne les moyens de pouvoir accompagner au mieux les habitants.

M. ALGRAIN salue cette démarche car il juge important qu'une régie de quartier puisse s'adapter aux besoins des usagers qui ne cessent d'évoluer.

Il estime que cette délibération lui donne ainsi les moyens de faire en sorte que cet « Espace de Vie Sociale » exerce ses missions dans des conditions privilégiées.

Enfin, il exprime sa joie d'avoir une structure qui accompagne ce projet dans ce quartier en particulier.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et la Présidente de la Régie de quartier pour sa patience. Elle souligne que cette délibération marque un premier pas significatif vers un projet de la mandature, qui était d'implanter un nouveau centre social au cœur de la Grange-aux-Belles.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération DSOL 32 est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de passer au vote global des délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Elle rappelle que la DPE 21 et la DJS 30 ont été retirées de l'ordre du jour et signale que Mme SCHERER ne prendra pas part au vote des délibérations DAC 377 et DFPE 85, et que Mme VASA ne prendra pas part au vote de la DAE 5.

Mme CORDEBARD énumère les dispositions restant à voter et propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Objet : Ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires – Subventions à 6 associations.
Projet de délibération : 2022 DDCT 79
Rapporteuse : Léa VASA

Objet : Subventions (31 000 €) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d’actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.
Projet de délibération : 2022 DSP 21
Rapporteuse : Dominique VERSINI

Objet : Dotations (1 805 347 €) et avenants pour le financement des centres de planification et d’éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.
Projet de délibération : 2022 DSP 47
Rapporteuse : Dominique VERSINI

Objet : Conventions et subventions (590 000 €) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d’une alimentation durable et solidaire.
Projet de délibération : 2022 DAE 2
Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

Objet : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens – Subventions (101 500 €) à 25 associations pour le financement de 29 projets.
Projet de délibération : 2022 DDCT 78
Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

Objet : Subventions (95 000 €) à 8 associations et 1 organisme pour leurs actions d’accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.
Projet de délibération : 2022 DEVE 42
Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

Objet : Subventions (164 000 €) à 4 structures pour leurs actions en faveur de la diversification de l’approvisionnement de l’aide alimentaire et la sensibilisation à une alimentation durable des publics.
Projet de délibération : 2022 DEVE 52
Rapporteur : Thomas WATANABE-VERMOREL

Objet : Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (1 350 €), subventions d’équipement (13 710 €) et subventions travaux (158 266 €).
Projet de délibération : 2022 DASCO 29
Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Caisses des écoles et collèges publics – Conventions relatives à l’organisation de la restauration scolaire dans les collèges.
Projet de délibération : 2022 DASCO 37
Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Agents de l’État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022.
Projet de délibération : 2022 DASCO 57
Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Collèges publics dotés d’un service de restauration autonome – Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l’année scolaire 2022-2023.
Projet de délibération : 2022 DASCO 62
Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (pour 73 associations et la réalisation de 129 actions).

Projet de délibération : 2022 DDCT 68

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2^e enveloppe).

Projet de délibération : 2022 DDCT 72

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Subventions accordées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre du Plan de sortie des plastiques.

Projet de délibération : 2022 DEVE 49

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Avenant n°1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public – Autorisation – Signature.

Projet de délibération : 2022 DILT 6

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Objet : Subventions (10 500 €) à 6 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

Projet de délibération : 2022 DDCT 80

Rapporteuse : Kim CHIUSANO

Objet : Conventions et subventions (100 000 €) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022.

Projet de délibération : 2022 DAE 1

Rapporteur : Ulf CLERWALL

Objet : Subventions (758 000 €) à onze organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Projet de délibération : 2022 DAE 5

Rapporteur : Ulf CLERWALL

Objet : Fixation de tarifs forfaitaires d'occupation événementielle temporaire du domaine public sur les marchés couverts.

Projet de délibération : 2022 DAE 21

Rapporteur : David DELPLANQUE

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du restaurant située dans le marché couvert Saint-Martin 10^e.

Projet de délibération : 2022 DAE 109

Rapporteur : David DELPLANQUE

Objet : Subvention (154 500 €) à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale.

Projet de délibération : 2022 DFPE 81

Rapporteuse : Awa DIABY

Objet : Subventions (334 669 €) et avenant n°1 avec l'association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2022 DFPE 85

Rapporteuse : Awa DIABY

Objet : Subvention (1 979 418 €) à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25 000 €.

Projet de délibération : 2022 DFPE 128

Rapporteuse : Awa DIABY

Objet : Subventions (76 640 €) à 5 associations (conventions et avenant) pour des activités partagées, ludiques, artistiques et intergénérationnelles, contribuant au renforcement du lien parents-enfants.

Projet de délibération : 2022 DFPE 132

Rapporteuse : Awa DIABY

Objet : Subvention (110 117 €), avenant n°1 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10^e).

Projet de délibération : 2022 DFPE 136

Rapporteuse : Awa DIABY

Objet : Subventions (225 000 €), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Projet de délibération : 2022 DJS 85

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Objet : Subventions (19 800 €) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Projet de délibération : 2022 DSOL 53

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Objet : Subventions (26 300 €) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e).

Projet de délibération : 2022 DJS 21

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

Objet : Subvention (20 000 €) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques.

Projet de délibération : 2022 SG 48

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

Objet : Subventions (22 000 €) à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles.

Projet de délibération : 2022 DAC 377

Rapporteur : Élie JOUSSELIN

Objet : Modification de la garantie des emprunts finançant la réalisation d'un programme de logement social réalisé par Toit et Joie.

Projet de délibération : 2022 DLH 122

Rapporteur : Élie JOUSSELIN

Objet : Réalisation 18 rue Chaudron (10^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (6 PLAI-7 PLUS-6 PLS) et 6 logements intermédiaires par Immobilière 3F – Subvention (860927€).

Projet de délibération : 2022 DLH 131

Rapporteur : Élie JOUSSELIN

Objet : Subvention (56 000 €) à 7 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte.

Projet de délibération : 2022 DAC 310

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Objet : Subventions (9 500 €) et signature d'un avenant à convention avec l'association Le Temps des Rues au titre de l'action culturelle locale des 10^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Projet de délibération : 2022 DAC 589

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Objet : Subventions (7 500 €) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 10^e arrondissement et signature d'un avenant avec l'association Ferraille.

Projet de délibération : 2022 DAC 591

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Objet : Subvention (25 000 €) et convention avec l'association Ferraille, prospection et exploitation artistique (Paris Centre).

Projet de délibération : 2022 DAC 697

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Objet : Subventions (10 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement) à 5 associations œuvrant pour la biodiversité.

Projet de délibération : 2022 DEVE 41

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

Objet : Subventions (6 341 099 €) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global.

Projet de délibération : 2022 DSOL 20

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Objet : 6 subventions (734 204 €), pour les associations : les Restaurants du Cœur ; Et, l'Un est l'Autre ; la Chorba et Notre Dame de Tanger, pour leurs actions d'aide alimentaire.

Projet de délibération : 2022 DSOL 38

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Objet : Subventions (94 600 €) à quatorze associations et conventions pour leurs actions d'insertion sociale.

Projet de délibération : 2022 DSOL 59

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Les délibérations DDCT 79, DPE 21, DSP 21, DSP 47, DAE 2, DDCT 78, DEVE 42, DEVE 52, DASCO 29, DASCO 37, DASCO 57, DASCO 62, DDCT 68, DDCT 72, DEVE 49, DILT 6, DDCT 80, DAE 1, DAE 5, DAE 21, DAE 109, DFPE 81, DFPE 85, DFPE 128, DFPE 132, DFPE 136, DJS 85, DSOL 53, DJS 21, DJS 30, SG 48, DAC 377, DLH 122, DLH 131, DAC 310, DAC 589, DAC 591, DAC 697, DEVE 41, DSOL 20, DSOL 38 et DSOL 59 sont adoptées à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite Mme DUMOULIN à présenter le vœu inscrit à l'ordre du jour.

Mme DUMOULIN présente le vœu.

VŒU DÉPOSÉ PAR ISABELLE DUMOULIN ET LES ÉLU.E.S DU GROUPE GÉNÉRATION.S, RELATIF AUX ŒUVRES DE MISS TIC DANS PARIS

« Il faut que jeunesse se passe... De quoi ? » nous interpelle Miss Tic sur un mur de la rue Descartes, quartier historique de l'Université française. Ce pochoir nous questionne sur la façon dont notre société traite la jeunesse.

De nombreux autres pochoirs de Miss Tic, reconnaissables entre mille à leur silhouette féminine à l'ample chevelure noire, portent de façon tour à tour poétique, humoristique et offensive les combats féministes.

Les combats pour la jeunesse et l'égal respect de chacune et de chacun sont au cœur des engagements de notre majorité.

Miss Tic, artiste plasticienne et poète, véritable figure de l'art de rue et de l'art politique est morte le 22 mai dernier.

Radhia AOUNALLAH, Miss Tic de son nom d'artiste, a vu le jour dans le 10^e le 22 février 1956, elle a vécu ses premières années à Montmartre, ses œuvres s'égrènent depuis 35 ans principalement sur les murs des 5^e, 13^e et 20^e arrondissements ; plus largement, elles contribuent à l'âme de Paris.

Pour ces raisons, sur proposition d'Isabelle DUMOULIN et des élu.e.s du groupe Génération.s, le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu que :

- **la Ville répertorie l'ensemble des œuvres de Miss Tic dans les rues de Paris, y compris les œuvres éventuellement disparues ;**
- **la Ville élabore un programme culturel et touristique de mise en valeur et de découverte in situ de son œuvre complet dans les rues de Paris.**

Mme DUMOULIN remercie les élu.e.s de bien vouloir voter ce vœu.

Mme CORDEBARD donne la parole à Mme CHIUSANO.

Mme CHIUSANO exprime la volonté du Groupe Paris en Commun de souscrire à ce vœu dans son intention de rendre hommage à l'âme de Paris et de laisser des traces de la vie des femmes dans l'espace public. Elle souligne toutefois qu'il conviendra de déterminer la manière dont il sera rendu hommage à l'artiste, qui soit dans le respect de la revendication d'une œuvre éphémère.

Mme CHIUSANO voit par ailleurs dans la sensualité et la féminité extrême des œuvres de Miss Tic une manière de questionner et de dénoncer l'image stéréotypée de la femme fatale ainsi que les rapports de domination et de sexisme.

Mme CORDEBARD remercie Mme CHIUSANO et donne la parole à Mme PATRICE.

Mme PATRICE pense que ce vœu est davantage du ressort du débat du Conseil de Paris que de celui du 10^e arrondissement, d'autant qu'elle ne pense pas que le dixième ait compté des œuvres de l'artiste.

Elle indique s'être renseignée auprès du cabinet de l'Adjointe à la Mémoire et affirme que, si le recensement des œuvres ne pose pas de problèmes sur le principe, il ne pourra toutefois pas être mis en œuvre sur le plan opérationnel car cela demanderait un travail considérable de la Direction des Affaires Culturelles, qui n'est pas en mesure de le fournir. De plus, il serait nécessaire d'obtenir un renfort en matière de ressources humaines, ce qui n'est pas, selon elle, à l'ordre du jour.

Mme PATRICE estime que le recensement des œuvres pose problème sur le fond. Considérant le caractère intrinsèquement éphémère et revendiqué des œuvres de Miss Tic dans l'espace urbain, elle pense que toute cartographie ou parcours culturel risquerait donc d'aller à l'encontre de la philosophie même de son expression artistique. Elle relate par ailleurs que lorsque Miss Tic souhaitait que ses œuvres perdurent aux yeux du public, elle les exposait dans des galeries.

Mme PATRICE informe que le Maire du 13^e arrondissement, dans lequel Miss Tic avait son atelier, a l'intention de déposer un vœu pour attribuer le nom d'un espace public à l'artiste, de même que la Maire du 5^e arrondissement, où l'artiste est née.

Enfin, Mme PATRICE alerte sur le fait que le projet nécessite l'accord de la famille et des ayants-droits, lesquels sont pour l'heure dans une phase de deuil.

Elle conclut en indiquant que le groupe Communiste s'abstiendra de voter ce vœu.

Mme CORDEBARD remercie Mme PATRICE et donne la parole à Mme VASA.

Mme VASA déclare qu'elle votera favorablement pour le vœu car elle apprécie les œuvres de Miss Tic. Elle suggère de vérifier si cette dernière a un lien personnel avec le 10^e arrondissement et invite à faire un effort de préservation si une œuvre y est repérée.

Elle réitère qu'elle soutiendra ce vœu et remercie Mme DUMOULIN de l'avoir proposé.

Elle ajoute enfin que les femmes dans ce milieu sont rares, et trouve intéressant de mettre en valeur une femme street-artiste.

Mme CORDEBARD redonne la parole à Mme DUMOULIN.

Mme DUMOULIN entend les réserves qui ont pu être exprimées et précise que le projet porte sur un travail en collaboration avec les élu.e.s en charge de la Culture et du Tourisme, mais aussi avec les Maires des 5^e et 13^e arrondissements.

Elle rassure sur le fait qu'il ne s'agit pas de créer quelque chose de « muséographié ».

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

Quatre élu.e.s s'abstiennent et le vœu est adopté.

Mme CORDEBARD souhaite à l'ensemble du Conseil une belle soirée et un bel été, puis elle précise qu'elle retrouvera quelques élu.e.s au Conseil de Paris dans quinze jours, afin de défendre les projets du 10^e arrondissement.

La séance est levée à 23h09.